

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux 11a 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Romont, 2

FRIBOURG

Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. ½ | Le millimètre
Suisse 10 » | de hauteur
Etranger 12 » | sur une
Réclame 25 » | colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

La Société des nations et le conflit de l'Extrême-Orient. L'élaboration de la constitution espagnole. Les voyages de MM. Laval et Briand.

Le président du Conseil de la Société des nations a reçu, dans la nuit de jeudi à hier vendredi, la réponse du Japon au télégramme que M. Lerroux avait envoyé, le 22 septembre, à Tokio.

Voici le texte de cette réponse : « En ce qui concerne le premier point mentionné dans le message, les troupes japonaises, depuis le début des événements actuels, ont tenu à n'agir que dans les limites nécessaires à assurer leur propre sécurité, la protection du chemin de fer et la sécurité des ressortissants japonais. Le gouvernement japonais a fermement poursuivi le but d'empêcher l'aggravation de la situation. Il est profondément soucieux de régler pacifiquement cette affaire par des négociations entre les deux pays le plus rapidement possible et il a l'intention bien arrêtée de ne pas abandonner cette ligne de conduite.

Quant au deuxième point du message, le gouvernement du Japon tient à déclarer qu'il a retiré la plus grande partie de ses forces dans la zone du chemin de fer et qu'elles y sont concentrées. En dehors de ladite zone quelques troupes seulement restent cantonnées, par mesure de précaution, dans la ville de Moulken, ainsi qu'à Kirin. Un petit nombre de soldats ont été placés en certains points. Ces mesures ne constituent pas d'occupation militaire. Le retrait de ses forces s'effectue dans la plus grande mesure que permet actuellement le maintien de la sécurité des ressortissants japonais et la protection du chemin de fer.

Le gouvernement du Japon, se proposant de retirer ses troupes de la zone du chemin de fer au fur et à mesure que la situation s'améliorera, se plaît à croire que le Conseil, en cette matière, vaudra se fier à la sincérité de son attitude. »

La réponse du gouvernement japonais donne donc satisfaction sur deux points au moins au Conseil de la Société des nations : il a fait tout ce qui était nécessaire pour empêcher la situation de s'aggraver ; d'autre part, il a procédé presque partout au retrait de ses troupes.

Par contre, le gouvernement de Tokio n'est pas disposé à accepter la constitution d'une commission d'enquête, puisqu'il parle de régler le différend directement avec la Chine.

Les milieux politiques japonais considèrent que les mesures prises par le gouvernement de Tokio marquent pratiquement la fin du conflit sino-japonais.

La désapprobation qu'a exprimée M. Stimson de l'envoi en Mandchourie d'une commission d'enquête a été vivement appréciée par le cabinet japonais. Elle a été qualifiée par le vicomte Ishi de « geste avisé d'homme d'Etat ». L'ancien ambassadeur du Japon à Paris a déclaré que l'envoi d'une commission en Extrême-Orient pourrait être interprété, au Japon, comme un manque de confiance dans les engagements solennels pris par ce pays et pourrait faire un tort incalculable au prestige de la Société des nations dans le pays.

Le Conseil de la Ligue de Genève a tenu hier après midi une séance publique au cours de laquelle il s'est occupé à nouveau de ce conflit.

Le représentant du Japon a brièvement commenté la réponse de son gouvernement.

Puis, M. Szé, représentant chinois, a demandé l'envoi immédiat en Mandchourie d'une commission neutre pour examiner la situation. Il a dit que des négociations directes étaient impossibles tant que les forces japonaises n'auraient pas été entièrement retirées et tant que la situation existant avant le 18 septembre n'aura pas été rétablie.

Par ailleurs, M. Szé a déclaré que le gouvernement chinois était prêt à assumer la protection de la vie et des biens des Japonais au fur et à mesure de l'évacuation du territoire par les troupes japonaises.

Lord Cecil (Grande-Bretagne) a constaté que le Conseil avait le devoir de sauvegarder la paix, mais non pas la mission de

régler le différend. Le Conseil a rempli son devoir. Il faut toutefois que le retrait des troupes se poursuive le plus tôt possible et, si le Conseil a des doutes à ce sujet, il devra examiner ce qu'il convient de faire.

On voit ainsi que la Société des nations se trouve mise à une rude épreuve. Espérons que la bonne volonté du Japon l'aidera à en sortir.

Les événements de Londres, les surprises de Moukden ont placé provisoirement au second plan les affaires espagnoles.

A Madrid, aux Cortès, on a continué de discuter, ces jours-ci, le projet de constitution républicaine. On a notamment adopté un article 8, qui dit : « La nation sera composée par des municipalités réunies en provinces et par des régions autonomes. »

Ce principe étant fixé, restait à savoir quelles seraient les modalités de cette autonomie. A ce sujet, un débat s'est engagé sur l'article 11, relatif exclusivement à la Catalogne.

Un amendement à cet article a été déposé ; il est destiné à faire entrer les points principaux du statut de la Catalogne dans la constitution espagnole. La Catalogne aurait une autonomie réduite, mais claire et déterminée. L'amendement reconnaît ainsi que les régions autonomes doivent pouvoir légiférer en ce qui concerne le droit civil, en raison de la grande différence qui existe entre ces diverses régions.

D'autre part, la répartition des pouvoirs est faite de telle sorte qu'aucune confusion n'est plus possible, notamment en ce qui concerne l'armée, l'ordre public et la famille.

Un député catalan a déclaré que son pays préférerait que le statut fût repoussé, au lieu de le savoir sans effet à cause des amendements de toute sorte que certaines personnes prétendent y apporter. Mais il a fait remarquer que ce rejet entraînerait « des conséquences d'une portée incalculable, malheureuses pour l'Espagne et pour tous ».

Par ailleurs, hier, vendredi, la commission de la Constitution a décidé de proposer aux Cortès deux formules pour la rédaction de l'article 1^{er} de la Constitution :

1) L'Espagne est une république démocratique, fondée sur le travail, la justice et la liberté. Tous les pouvoirs politiques émanent du peuple.

2) L'Espagne est une république de travailleurs de toutes classes, qui s'organisent en un régime de libertés et de démocratie. Les pouvoirs de tous les organismes émanent du peuple. La république espagnole constitue un Etat intégral qui rend possible l'autonomie des municipalités et des régions.

On croit que c'est la première formule qui sera adoptée.

Hier matin, vendredi, les ministres français se sont réunis en conseil à l'Élysée, à Paris, sous la présidence de M. Doumer.

M. Pierre Laval, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de la démarche qui a été faite auprès de lui par l'ambassadeur des Etats-Unis, afin de l'inviter, de la part du président Hoover, à se rendre prochainement à Washington. Les ministres ont été unanimes à apprécier la portée de cette invitation, à laquelle le chef du gouvernement français répondra favorablement.

MM. Laval et Briand ont ensuite entretenu le Conseil de leur prochaine visite à Berlin et des diverses questions qui pourront être abordées au cours de ces conversations.

La politique yougoslave

Belgrade, 26 septembre.

Les groupes de l'opposition ont décidé définitivement de s'abstenir aux élections législatives du 8 novembre. Ils déclarent qu'ils n'acceptent pas la Constitution octroyée et qu'ils font appel aux électeurs afin qu'ils ne participent pas au scrutin.

Le discours de M. Musy

Voici la magistrale réponse que M. le conseiller fédéral Musy, directeur des finances, a faite hier, devant le Conseil national, aux interpellations relatives à la situation des banques suisses, à l'institution éventuelle du contrôle des banques, à la protection de l'épargne et à la liquidation de la Banque de Genève :

Situation des banques en Suisse

L'annuaire suisse de la banque pour l'année 1930 fournit des renseignements à la fois précis et impressionnants sur l'importance et le développement de notre activité bancaire interne et internationale. Le chiffre global des bilans de nos banques a passé de 6 milliards qu'il était en 1906 à 22 milliards en 1930. Le bénéfice de nos banques, qui était de 94 millions en 1906 atteint 377 millions en 1930. En 1929, les banques ont payé aux communes, aux cantons et à la Confédération plus de 50 millions d'impôts. La banque est devenue en Suisse une des positions principales de notre économie. Elle contribue puissamment à compenser l'énorme déficit de notre balance commerciale. Elle fournit un précieux appoint fiscal aux finances publiques. Les 22 milliards engagés dans notre industrie bancaire ont une signification toute spéciale quand nous les comparons à la fortune totale du peuple suisse évaluée à 35 milliards en 1913, et, actuellement, à 50 milliards environ. Le bilan de nos banques représente donc plus du tiers de la fortune totale du peuple suisse. La banque joue dans notre économie suisse un rôle de capitale importance. La part de la fortune publique gérée par les banques augmente d'année en année. La responsabilité envers l'Etat et le peuple de ceux qui ont la redoutable mission de gérer et de placer ces énormes capitaux va sans cesse en augmentant. Le pouvoir discrétionnaire de ceux qui gouvernent le crédit est une des grandes puissances modernes. Le commerce de l'argent n'est plus, par conséquent, une simple activité passée, il est devenu une fonction publique.

Ces constatations suffisent à elles seules à expliquer pourquoi, au moment où la crise économique, financière et bancaire ne connaît plus de frontière et prend sur certains points un caractère de particulière gravité, à l'heure où les meilleures valeurs baissent et où le change de certains pays qu'on considérait comme inamovibles glisse, l'opinion publique s'intéresse d'une façon toute spéciale à la situation de nos banques.

Je voudrais, par conséquent, pour votre édification et pour l'édification de notre peuple, essayer de dresser un bilan succinct, mais aussi précis que possible de notre situation bancaire générale. Rappelons d'abord que l'actif de nos banques, qui comporte 22 milliards, se compose des avoirs ci-après :

- 1° Hypothèques, 7 milliards 400 millions ;
- 2° Titres Confédération, cantons, communes, obligations de banques, 1 milliard 500 millions ;
- 3° Prêts aux communes, 200 millions ;
- 4° Avoir en caisse, comptes-virements, 500 millions ;
- 5° Portefeuille change, 2 milliards.

Premier total : 11 milliards 600 millions. Ces cinq postes constituent un actif de premier ordre représentant à lui seul plus de la moitié des capitaux confiés à nos banques.

Viennent ensuite :
a) Comptes-courants garantis, 5 milliards 300 millions ;
b) Comptes-courants en blanc, 900 millions ;
c) Correspondants débiteurs, 2 milliards 400 millions.

Au total environ, 8 milliards 600 millions. Si j'ajoute cette somme aux 11 ½ milliards ci-dessus, j'arrive à 20 milliards, représentant une somme égale à la totalité de la contre-valeur de tous les dépôts effectués auprès de nos banques sous forme de dépôts d'épargne, bons de caisse, obligations et comptes-courants.

Les fonds propres des banques s'élèvent à environ 4 milliards. La différence entre 20 milliards et 22 milliards est représentée par des immeubles figurant encore dans le bilan des banques par 200 millions, les avances à termes fixes par 1 milliard 200 millions, et enfin par d'autres actifs.

Le chapitre de nos engagements à l'étranger constitue probablement le point le plus délicat de tout le problème bancaire. Bien qu'il ne soit point facile de fournir des précisions à cet égard, je suis en mesure de vous communiquer quelques chiffres qui sont déjà des indications intéressantes.

Engagements à courts termes

Suivant les précisions fournies par le Comité institué par la conférence de Londres, Comité qui a siégé dernièrement à Bâle, les engagements des banques suisses en Allemagne atteignent, à mi-juillet, 581 millions. Ils étaient de 785 millions en mars dernier. Il est certain, en outre, sans que je puisse préciser

dans quelle mesure, que ce chiffre de 581 millions a été réduit depuis deux mois.

D'autre part, les indications livrées par les banques ont permis à la Banque nationale de constater que la somme globale que les banques suisses ont engagée à l'étranger sous forme de prêts à longs termes et à courts termes, achats de devises en francs français, dollars et livres sterling, ne doit pas dépasser le 15 % de la totalité de leurs engagements à longs et à courts termes.

Si je retiens que le chiffre global des réserves de nos banques atteint 650 millions, je crois pouvoir constater que, même en tenant compte des pertes probables sur nos engagements à l'étranger, la situation de nos banques suisses reste saine et solide.

Je suis heureux, par conséquent, de pouvoir affirmer que l'examen du bilan de nos banques nous fournit la preuve que, malgré la crise, la situation de la banque suisse reste solide et que nos établissements financiers n'ont point cessé de mériter la pleine confiance dont ils ont toujours joui à l'intérieur du pays et à l'étranger. Je m'en réjouis parce que l'intérêt national exige que cette confiance, facteur indispensable de prospérité, reste intacte.

Activité bancaire internationale

Exportation des capitaux
(Interpellation Schmid)

A l'occasion de la conférence très intéressante qu'il fit dernièrement à Lausanne, le professeur Mosnata concluait à la nécessité d'intensifier le financement de l'exportation. Il préconisait avec raison la constitution d'une commission du crédit à l'exportation. L'activité bancaire suisse sur le terrain international ne peut pas, ne doit pas être disjointe du problème économique. En effet, les problèmes industriels, économiques et financiers sont étroitement liés. Je pourrais même ajouter que le problème financier n'est qu'une des faces du problème économique. L'activité bancaire doit, par conséquent, être étudiée en fonction de l'industrie, du commerce et de la répercussion de ces deux activités nationales sur la situation de l'agriculture.

Un effort considérable a été poursuivi par les pays restés financièrement sains pour renflouer la situation des pays dont l'économie et les finances étaient profondément déséquilibrées. La liste très longue des emprunts étrangers auxquels les banques suisses et même la Confédération se sont intéressées en est une éloquente démonstration. Il n'est pas besoin d'insister sur la nécessité pour la Suisse, qui vit dans une large mesure de ses exportations, d'aider, dans la mesure où elle le peut, à conjurer la ruine des pays, clients indispensables à son industrie d'exportation. Il faut sans doute que l'ardeur au développement des affaires reste tempérée par la prudence et le souci d'éviter le risque. L'expérience démontre toujours plus que la prudence restera toujours pour le banquier une qualité nécessaire.

L'exportation des capitaux est indispensable. Enfin, n'oublions point que nous sommes dans l'absolue impossibilité de placer en Suisse, c'est-à-dire à l'intérieur du pays, la totalité de nos capitaux.

La grave crise internationale qui, pour des motifs de prudence, a obligé notre activité bancaire internationale à se replier, a provoqué un retour de capitaux très important. 680 millions reposent actuellement à la Banque nationale sans intérêt. Les capitaux placés à l'étranger ne trouveraient utilisation en Suisse que par un nouvel investissement dans nos industries d'exportation. Le nouveau développement industriel qui en résulterait ne ferait qu'intensifier la crise d'exportation et en particulier la crise du chômage.

Si nos banques ont fait des pertes dans les opérations à l'étranger, il ne faudrait point croire cependant que les opérations à l'intérieur ne leur auraient apporté que des bénéfices. Qu'on songe aux conséquences très graves qu'ont eues pour nos établissements financiers la crise de la broderie, la crise de la soierie, etc.

Le capital suisse qui, déjà avant la guerre, ne trouvait pas placement en Suisse, continuera par conséquent fatalement à chercher un emploi rémunérateur dans les pays qui ont besoin de capitaux. Nos capitaux ne peuvent pas rester improductifs. Ils doivent querir un loyer dans les pays en quête d'argent.

La politique d'exportation des capitaux doit rester dominée par la préoccupation de nos besoins intérieurs et par le souci d'éviter des risques trop grands.

Cependant, jamais la crainte du risque ne saurait justifier l'arrêt, c'est-à-dire la paralysie de notre activité bancaire internationale. Une exportation rationnelle et prudente des capitaux restera, après comme avant la guerre, une inéluctable nécessité.

Je voudrais terminer mes remarques sur ce point en rappelant que l'important déficit permanent de notre balance commerciale ne peut être compensé que par des apports importants et en particulier par les quelques centaines de millions que nous apporte chaque année l'intérêt des capitaux placés à l'étranger. On évalue à 430 millions le revenu provenant des capitaux placés à l'étranger.

Réglementation future de l'exportation des capitaux

La Banque nationale, après avoir pris l'avis du Conseil fédéral, a institué le régime du « Gentlemen Agreement », c'est-à-dire l'engagement par toutes les banques de ne pas placer d'emprunt étranger sans avoir fourni à la Banque nationale l'occasion de donner son avis en tenant compte de la situation du change et du marché des capitaux. Je voudrais transformer ce « Gentlemen Agreement » en une obligation, c'est-à-dire qu'à l'avenir les banques, qui ont l'intention de placer un emprunt en Suisse, auraient l'obligation de demander l'autorisation préalable de la Banque nationale. La Banque nationale, avant de se déterminer, consulterait les départements intéressés, c'est-à-dire le Département des finances qui doit pouvoir s'opposer à l'émission d'un emprunt étranger dans la mesure où il entraverait la politique d'emprunt et de conversion de la Confédération. Le Département de l'économie publique devrait, dans chaque cas, avoir l'occasion d'examiner s'il n'y a pas lieu de lier l'autorisation de placement d'un emprunt étranger à certaines conditions, par exemple, à l'utilisation d'une partie de cet emprunt en achats de produits industriels ou agricoles suisses. Le Département politique, lui aussi, devrait être mis en mesure de profiter éventuellement du placement de l'emprunt pour faire valoir certaines revendications d'ordre international envers les pays qui entendent utiliser le marché suisse.

L'intéressante question qui fait l'objet de l'interpellation du conseiller national Schmid fera, par conséquent, l'objet d'une étude dans ce sens.

Le fléchissement de la livre sterling L'étalon-or

Le fléchissement de la livre sterling est un douloureux événement pour notre commerce extérieur. L'industrie et le commerce anglais (y compris les colonies et les dominions) représentent approximativement un tiers de l'activité économique mondiale. L'intensification d'activité industrielle qui résultera probablement de la baisse du change anglais pourrait se faire durement sentir dans les rayons où l'Angleterre est notre concurrent. Je pense, en particulier, à la soierie et au coton.

Ce grave événement pose à nouveau pour la Suisse le problème de son change. La Suisse aurait-elle un avantage à voir son change baisser ?

Je rappelle que nos usines travaillent surtout des matières étrangères. Au point de vue économique, le problème du change se pose pour la Suisse dans des conditions très spéciales, tout à fait différentes de celles qui dominent la politique financière et économique des pays producteurs de matières premières. Pouvons-nous, sous prétexte de favoriser l'écoulement de nos produits à l'étranger, nous résigner à payer les matières premières indispensables à nos industries avec un franc avarié ?

Je persiste à croire que, en raison des circonstances spéciales à notre pays (la crise monétaire anglaise n'a pas modifié l'opinion du département des finances et de la Banque nationale), la seule politique que nous puissions faire, c'est le maintien de l'étalon d'or et du franc suisse à la parité-or.

La liquidité

La crise internationale a développé dans le monde entier une atmosphère d'inquiétude. Il est indiqué dans ces circonstances de préciser, au moins d'une manière approximative, le chiffre des disponibilités immédiates de nos banques.

- 1° Encaisse et comptes de virement à la Banque nationale, 1 milliard ;
- 2° portefeuille escompte, papier suisse, 1 milliard 900 millions ;
- 3° lombards, titres fédéraux, cantonaux et communaux, 1 milliard (négociables à la Banque nationale), soit au total, en chiffre rond, 4 milliards.

Voilà les disponibilités à vue. Cette somme est plus que suffisante pour couvrir les besoins ordinaires. Elle permettrait même de rembourser des sommes importantes dont le retrait ne serait explicable que par le dessein de thésauriser. Mais il va de soi que cette somme ne suffirait pas à rembourser immédiatement la totalité de la somme exigible qui, en dépôts d'épargne et comptes-courants à vue, atteint, pour l'ensemble des banques suisses, environ 10 milliards. Si les banques devaient tenir continuellement à disposition la totalité des fonds immédiatement exigibles,

la plus grande partie de notre capital suisse serait inutilisable pour le crédit. Il ne contribuerait plus ni au développement de notre industrie ni à celui du commerce et de l'agriculture. En outre, il resterait improductif. Par conséquent, si les banques devaient servir même un intérêt minime, insignifiant aux sommes énormes qu'elles devraient continuellement garder en caisse, elles seraient dans l'impossibilité même de gagner leurs frais d'exploitation. Une bonne partie de nos capitaux serait par conséquent frappée à la fois de paralysie et de stérilité.

Cette constatation nous oblige à reconnaître que la banque la mieux équilibrée, la banque la plus solide, celle dont les actifs sont composés des titres les plus sûrs, par exemple, de titres hypothécaires, même celle qui jouit de la garantie de l'Etat, ne sera jamais en mesure de rembourser en tout temps, c'est-à-dire immédiatement la totalité de ses dépôts à court terme, à moins qu'elle ne se résigne à travailler sans bénéfice et à ne plus servir à ses déposants qu'un intérêt dérisoire. La confiance est par conséquent la base, la condition indispensable à la banque moderne.

A l'adresse de la presse

En raison de l'incertitude, de l'inquiétude et de la nervosité de l'heure présente, l'opinion publique reste très impressionnable. Le moindre incident peut déclencher une panique et provoquer un « run ». Dans ces conditions, la presse a la grave mission de contribuer au maintien du calme et de la confiance qu'il importe de garder. La moindre imprudence peut avoir les conséquences les plus graves. J'insiste auprès de toute notre presse, sans distinction de tendance et de parti. Le peuple suisse doit savoir qu'il peut compter sur la solidité financière de notre pays. Journaliste aide le peuple à rester calme et à garder intacte et inébranlable cette ferme confiance qui constitue en cette période de crise un élément moral de première importance!

Pour prévenir des défaillances

Il est tout naturel que l'opinion publique ait été douloureusement impressionnée par la brusque débacle de la Banque de Genève.

M. le conseiller national Graber nous demande quelles mesures le Conseil fédéral entend prendre pour prévenir de nouvelles défaillances.

Bien que rien ne fasse prévoir une gêne immédiate, il n'est pas cependant absolument exclu, étant donnée la situation exceptionnellement grave résultée de la crise, qu'une banque ou l'autre soit peut-être obligée, pour compléter sa liquidité, de recourir à des mesures spéciales. Après avoir épuisé son encaisse, son avoir à la Banque nationale, après avoir escompté son papier commercial et lombardé ses titres négociables à la Banque nationale, il est possible qu'une banque ou l'autre ait besoin de se procurer des disponibilités complémentaires. En temps de crise, il est nécessaire de fournir aux banques la possibilité de mobiliser les actifs que la Banque nationale n'a pas le droit d'accepter. Tous les pays, en particulier la France, l'Allemagne, l'Angleterre, possèdent des établissements dont la fonction consiste à faire des avances sur les titres qui ne peuvent pas être lombardés auprès de la banque d'émission. A cette fin, la Confédération avait créé pendant la guerre la Caisse de prêts, qui fit des avances importantes contre nantissement des titres qui n'étaient pas acceptés par la Banque nationale, parce que ne remplissant pas les conditions fixées par la loi et les règlements. Je n'envisage pas qu'il soit nécessaire de songer, pour le moment du moins, à reconstituer la Caisse de prêts.

Les huit grandes banques suisses ont créé un syndicat de garantie afin de permettre la mobilisation des actifs non réalisables auprès de la Banque nationale. Ce sera pour les banques qui en auraient besoin la possibilité de créer, contre garantie suffisante, du papier mobilisable contresigné par les membres du Syndicat de garantie, ce qui en permettra la négociation auprès de la Banque nationale.

Il me paraît que ce moyen complémentaire soit de nature à rendre de grands services aux établissements à qui les moyens ordinaires seraient insuffisants.

Quant au rôle de la Confédération, j'envisage qu'il doit être strictement confiné au placement de ses disponibilités éventuelles en prêts à court terme et contre garantie de premier ordre. Il va de soi que ces possibilités de placement peuvent en temps de crise constituer un précieux moyen d'intervention.

Puissance d'émission de notre Banque nationale

Le problème de la liquidité de nos banques est intimement lié à la possibilité d'émission par la Banque nationale. Il ne suffit pas que nos banques possèdent une liquidité suffisante, qu'elles aient en portefeuille du papier à escompter et des titres à lombarder, il faut encore que la Banque nationale soit en mesure d'en verser la contre-valeur. Il faut qu'elle dispose d'une couverture qui attorise une importante circulation de billets de banque.

La Banque nationale possède aujourd'hui en or monnayé ou en barre 1,343 millions en devises-or (dollars et francs-étranger) 478

Au total 1,821 millions Cette couverture permet une émission de 3,355,000,000.

La circulation actuelle étant de 1,205,000,000, la banque pourrait encore émettre pour 2,050,000,000 de billets ou en transformant les devises en or, 3,250,000,000. Ces chiffres me paraissent de nature à donner entière confiance, même aux plus timorés.

Contrôle des banques

Une activité bancaire aussi développée que l'activité bancaire suisse devait fatalement subir, dans une certaine mesure, la répercus-

sion de la crise intense qui déborde par-dessus toutes les frontières et atteint le monde entier. Bien que la situation de nos banques, comme je l'ai démontré, soit solide et que tous nos instituts disposent de moyens de paiement considérables, une certaine inquiétude s'est emparée des esprits. Quand même rien, pour le moment du moins, ne justifie une inquiétude, je comprends cet état d'esprit et je ne m'étonne point que, comme ce fut déjà le cas à l'occasion de chaque crise, l'idée ait surgi dans certains milieux d'instituer en Suisse un contrôle officiel des banques. Je réitère que cette intéressante question doit être examinée avec calme et objectivité, sans préoccupations d'ordre politique.

Il me paraît toutefois nécessaire de relever ici que, vu l'importance et le développement considérables des banques en Suisse — nous en comptons 300 avec 2800 succursales et guichets —, la défaillance d'un établissement financier de moyenne importance est un phénomène qui se produira fatalement une fois ou l'autre. Sans vouloir tirer vanité de cette comparaison, je vous rappelle que, aux Etats-Unis, du 1er janvier 1929 jusqu'au 30 juin 1931, 2765 banques ont été obligées de suspendre leurs paiements. Pour juger de la situation de la banque actuellement, il faut tenir compte que nous sommes en pleine crise et ne point juger les choses tout comme si nous étions en période de pleine prospérité.

a) Contrôle officiel

Je constate ensuite que le contrôle officiel qui existe dans certains Etats, et en particulier aux Etats-Unis, n'a pas empêché de très nombreuses défaillances et des faillites retentissantes. Le contrôle officiel par l'Etat exigerait en outre l'institution d'un appareil considérable. Le contrôle matériel de toutes les opérations de toutes nos banques imposerait la présence ininterrompue dans toutes les grandes banques de plusieurs fonctionnaires spécialisés. Je rappelle que plusieurs de nos instituts occupent à leur propre contrôle, du 1er janvier au 31 décembre, de 7 à 10 employés. Enfin, je redouterais pour la Confédération la responsabilité formidable qui résulterait pour l'Etat de l'institution du contrôle officiel. Il est à peine nécessaire d'ajouter encore que la présence des contrôles officiels dans les banques inquiéterait fatalement la clientèle et mettrait inévitablement en fuite les capitaux indigènes et étrangers que nous voulons conserver en Suisse pour les faire servir au développement de l'économie nationale au profit de tous.

b) Contrôle obligatoire par une fiduciaire

On a envisagé, à défaut du contrôle officiel, l'obligation imposée à toutes les banques de recourir de temps en temps au contrôle d'une fiduciaire. Autant je me réjouis de l'utilité du contrôle auquel s'astreignent les banques affiliées à l'Union des banques et caisses d'épargne pour l'institution du contrôle obligatoire, autant je crois que l'extension de l'obligation du contrôle par une fiduciaire à toutes les banques cantonales et à toutes les grandes banques se heurterait à des difficultés d'ordre technique très considérables.

c) Une solution plus simple et plus pratique

Le Département des finances soumettra à l'examen du Conseil fédéral une solution plus pratique et moins compliquée. Il y aurait lieu d'abord, dans le sens du postulat Seiler, pour renforcer le contrôle et la surveillance, de modifier les dispositions légales relatives à l'organisation, la comptabilité, le bilan, la publicité du bilan et le contrôle des banques et de toutes les sociétés qui font appel au crédit public. Il faut obliger toutes ces sociétés à la publication d'un bilan construit sur des bases déterminées permettant de se rendre compte mieux que cela n'est le cas aujourd'hui de la situation financière de chaque établissement.

La révision de la législation, dans le sens du postulat Seiler, fournira certaines garanties sans que, toutefois, je puisse lui attribuer un effet décisif, c'est-à-dire une efficacité suffisante. J'attache plus d'importance à la surveillance que peut et que doit exercer la Banque nationale sur l'ensemble des banques suisses. Toutes les banques qui sont en rapport avec la Banque nationale pour l'escompte de leurs papiers, pour l'exploitation de leurs comptes de virements ou le nantissement de leurs titres doivent être astreintes à fournir chaque mois un bilan sommaire à la Banque nationale. En outre, elles remettraient à la fin de chaque trimestre un bilan détaillé sur la base d'un schéma comportant tous les renseignements nécessaires au contrôle de leur liquidité et au contrôle de leurs engagements à l'étranger. On pourrait peut-être aussi exiger une indication concernant les avances aux courtiers en bourse.

Les banques indiqueraient non seulement la consistance de leur portefeuille de change, mais elles préciseraient le chiffre de leur papier escomptable à la Banque nationale et celui des titres acceptables en lombards, c'est-à-dire des titres sûres. Le portefeuille des titres étrangers fera l'objet d'une indication spéciale. Par ce moyen, la Banque nationale serait renseignée exactement sur la liquidité de l'ensemble des banques et sur la totalité de leurs engagements à l'étranger. La condition essentielle à l'efficacité de ce contrôle est l'établissement du schéma de bilan imposé à toutes les banques.

Tout en respectant scrupuleusement la discrétion et le secret des banques, que nous ne voulons pas violer, il faut que ce schéma soit suffisamment détaillé pour fournir à la Banque nationale tous les éléments d'un contrôle efficace. La Banque nationale a préparé un projet de schéma qui a déjà été soumis à deux conférences et discuté par toutes les grandes banques. De nouvelles conférences auxquelles seront invitées également les banques cantonales et les banques moyennes auront lieu prochainement. La Banque nationale a pu constater avec satisfaction que les exigences

qu'elle a formulées sur la base du programme que j'expose ne se sont heurtées à aucune opposition sérieuse. Le Département des finances espère dès lors pouvoir prochainement présenter au Conseil fédéral des propositions concernant la modification de la loi sur la Banque nationale et des règlements pour réaliser l'institution d'un contrôle suivant le programme esquissé ci-dessus.

Je veux terminer ces quelques considérations en constatant que le contrôle le mieux organisé ne suppléera jamais efficacement à une direction insuffisante. La meilleure garantie pour le déposant consistera par conséquent toujours dans l'habileté et la probité de la direction.

Protection des dépôts d'épargne

L'article 57 du Code civil suisse, titre final, confère aux cantons le droit d'instituer en faveur des dépôts d'épargne une garantie spéciale sous forme de privilège sur les papiers-valeurs et autres créances. L'article 57 confère en outre à la Confédération le droit de légiférer sur cette matière.

Douze cantons ont élaboré et mis en vigueur une loi spéciale garantissant les dépôts d'épargne. Remarquons que dans les cantons qui n'ont pas institué de loi spéciale sur les dépôts d'épargne, presque toujours un service de carnets d'épargne très développé a été institué par la Banque cantonale jouissant de la garantie de l'Etat.

Bien qu'il existe beaucoup de capitaux, représentant de modestes économies, placés sous d'autres formes qu'en carnet d'épargne, nous pensons qu'il est recommandable de fournir à l'économie nationale, placée en épargne, une garantie spéciale. Si Genève avait eu une loi prévoyant cette garantie spéciale en faveur du carnet d'épargne, la question posée par M. Gottret se présenterait sous des conditions très différentes. La somme placée en carnets d'épargne atteint actuellement 4,700,000,000 fr. Le nombre des carnets d'épargne est supérieur à 3,000,000. L'épargne s'est donc développée dans des conditions très réjouissantes. Il serait de bonne politique, par conséquent, de la garantir tout spécialement contre les risques de pertes. Les cantons qui n'ont encore de loi spéciale sur l'épargne pourront être consultés sur la question de savoir si on peut envisager l'élaboration prochaine de dispositions analogues à celles qui sont déjà en vigueur dans douze cantons. Suivant le résultat de cette consultation, le Conseil fédéral pourrait envisager la promulgation d'une loi fédérale applicable à toute la Confédération. Son élaboration bénéficierait des expériences faites dans les cantons qui ont déjà introduit une loi spéciale sur l'épargne.

Je termine ces quelques considérations en constatant que l'économie déposée dans les banques et confiée aux banques sous forme de bons de caisse, sous forme d'obligations et aussi en comptes courants est aussi le résultat du travail, de l'économie et souvent des privations du déposant. Les capitaux ainsi amassés servent également à alimenter le crédit hypothécaire et les prêts aux artisans et aux commerçants. Ils sont intéressants, tant au point de vue de leur provenance qu'au point de vue de leur utilisation; ils méritent par conséquent aussi d'être protégés contre les risques de pertes. L'application d'une loi fédérale instituant une garantie spéciale au profit des dépôts d'épargne ne garantirait qu'une petite portion de notre fortune nationale. La garantie aux dépôts d'épargne, que je souhaite voir généralisée, ne saurait point, par conséquent, nous dispenser de l'institution d'une surveillance générale efficace qui apporterait une garantie nouvelle à l'ensemble des capitaux représentant le fruit du travail et de l'économie du peuple suisse.

Interpellation Nicole

Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il décidé, le 7 juillet dernier, de mettre à la disposition du canton de Genève 15 millions à 4 % pour 5 ans? — On sait que ce prêt devait fournir au canton de Genève la somme ou une partie de la somme nécessaire à couvrir sa participation à l'augmentation du capital de la Banque de Genève.

A fin juin, la Banque nationale communiqua au chef du Département fédéral des finances que la Banque de Genève se trouvait dans une situation difficile. La Banque nationale ne s'est pas contentée de consulter le Département fédéral des finances et les banques, mais elle a immédiatement pris l'initiative et la direction des pourparlers qui devaient aboutir à une action de secours efficace.

Le chef du Département des finances a, sans tarder, mis le Conseil fédéral au courant de cet événement qui, dans les circonstances que vous savez, devait fatalement revêtir un caractère de gravité exceptionnelle. On se rendit immédiatement compte qu'une défaillance de la Banque de Genève serait douloureuse non seulement pour la place de Genève par la répercussion qu'elle devait avoir sur le crédit de nos banques, mais qu'une débacle menaçait d'avoir des conséquences graves pour le pays tout entier. Parce que la crise mondiale était déjà entrée dans une période aiguë à un moment où les nouvelles de Berlin et de Londres étaient alarmantes, on eut immédiatement conscience que l'effondrement de la Banque de Genève, en raison du nom qu'elle porte, à cause de son caractère semi-officiel, aurait des répercussions extrêmement pénibles en Suisse et aussi à l'étranger. Les événements devaient, hélas, démontrer que ce fut une erreur de croire que les répercussions seraient limitées, circonscrites à la clientèle directe de l'établissement. Ils ont prouvé une nouvelle fois que les banques d'une même place, les banques d'un même pays sont intimement solidaires les unes des autres, non pas juridiquement, mais au point de vue moral, au point de vue du crédit et de la confiance dont elles jouissent à l'intérieur et à l'étranger. Les banques d'une même place, les banques d'un

même pays constituent une chaîne dont la solidité est compromise si l'un des anneaux qui la composent vient à sauter. Réservoirs d'argent, distributrices de crédits, les banques sont des organes vitaux dont le sort est lié étroitement à celui de tous les autres rouages si complexes de notre économie nationale. Le fait qu'une seule défaillance survenant dans l'atmosphère de crise peut ébranler la confiance qui est la pierre angulaire sur laquelle repose toute l'architecture bancaire moderne, suffit à démontrer combien il est nécessaire d'envisager la situation avec clairvoyance et courage, lorsqu'une banque, même de moyenne importance, menace de chanceler. Un « run » ébranlé aujourd'hui la banque la mieux assise. La liquidité de l'établissement le mieux équilibré ne suffit pas à faire face aux retraits si la clientèle commence à prélever tout ce qu'elle a déposé à court terme.

Jusqu'en juillet dernier, les banques suisses étaient considérées à l'étranger comme un rocher de bronze en l'inébranlable solidité duquel on avait une confiance absolue. La fissure qui s'est produite dans la muraille de cette citadelle nous a causé, en raison surtout de l'atmosphère lourde qui pèse sur le monde, un dommage moral considérable dont d'autres profiteront.

L'examen de la situation de la Banque de Genève fut confié à deux spécialistes qui procédèrent à une rapide et sommaire expertise. M. Wegmann, du « Bankverein », et M. Foillet, de Genève, constatèrent une situation grave, mais les experts, qui tous deux estimaient que le capital et les réserves, plus un certain nombre de millions dont le chiffre était difficile à préciser, étaient perdus, étaient d'accord aussi pour déclarer que le bilan de liquidation accuserait fatalement un déficit considérablement supérieur au déficit d'un bilan de continuation. La différence fut évaluée à un nombre considérable de millions.

Ajoutons que, si tout le monde n'était pas du même avis sur le choix des mesures à prendre, tout le monde admettait que les intérêts des déposants devaient être sauvegardés. Déjà le 7 juillet, le parti socialiste de Genève lui-même prenait catégoriquement position en faveur d'une action officielle au profit des déposants.

Je n'ai pas le droit d'émettre un avis concernant la délicate question de la responsabilité éventuelle de l'Etat de Genève. Qu'on me permette cependant de constater que l'Etat de Genève a participé à la constitution du capital-action par la souscription de 6 millions, qui ne peuvent pas être aliénés si ce n'est en vertu d'une loi. Le Conseil nomme deux délégués ayant droit d'assister à toutes les séances du Conseil d'administration; le Conseil d'Etat a, en outre, la faculté de désigner un vérificateur. Je relève enfin, que, à teneur des statuts, les bilans de la banque doivent être soumis au gouvernement cantonal avant la réunion de l'assemblée des actionnaires. Je constate, en effet, que le procès-verbal des assemblées générales des actionnaires mentionne que le président du Conseil d'administration informe régulièrement l'assemblée des actionnaires que le Conseil d'Etat de Genève a approuvé les comptes et la répartition du dividende proposé. Puisque j'y suis contraint, je déclare ici que M. le directeur Bachmann et moi avons considéré que la participation de l'Etat à la constitution d'un capital complémentaire serait une façon élégante pour le canton de Genève de couvrir ce que j'appellerai, pour ne pas entrer en matière sur le fond, la responsabilité morale de l'Etat.

Le Conseil fédéral a pensé aussi aux déposants, à l'intérêt qu'il y avait à choisir la solution la moins onéreuse, c'est-à-dire celle qui devait réduire les pertes à un minimum. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons donné notre préférence au bilan de continuation.

Nous avons pensé aussi à la douloureuse répercussion de la débacle de la banque sur l'économie publique et privée du peuple de Genève. Genève a souffert plus que tous les autres cantons de la guerre qui, avec la crise du franc, a coupé son hinterland et a profondément atteint toute son économie. L'exportation de Genève vers les zones, qui était de 13 millions en 1913, est tombée à 1,900,000 en 1929. Sa dette publique a passé de 69 millions en 1914 à 192 millions en 1925. Le Comptoir d'escompte, l'Union financière et la Banque de Genève, qui ont payé au fisc genevois 1,878,371 fr. 40 en 1930, ne lui verseront que 386,269 fr. 60 en 1931. Le chômage augmente rapidement, la situation générale empire. Nous avons désiré ardemment éviter à Genève une nouvelle épreuve.

Le Conseil fédéral, mis au courant de la situation, après discussion et mûre réflexion, a décidé, pour faciliter au canton de Genève la libération de sa participation à l'augmentation du capital-actions, de mettre à la disposition, non pas de la Banque de Genève, mais de l'Etat de Genève, 15 millions à 4 % pour 5 ans.

La loi concernant le placement des capitaux, du 28 juin 1928, autorisait le Conseil fédéral à effectuer ce dépôt auprès du canton de Genève. Le taux correspondait aux conditions du marché. Je ne conteste point cependant qu'il se soit agi en l'espèce d'un placement extraordinaire nécessité par les raisons que je viens d'exposer.

La Banque nationale a fait en faveur de la Banque de Genève l'effort maximum dans les limites de la loi et des règlements. Le Conseil fédéral a pris dans cette circonstance extraordinaire ses responsabilités. Je n'ai pas à discuter ici la manière dont le Grand Conseil de Genève a jugé opportun de prendre les siennes. La décision du Conseil fédéral a été inspirée exclusivement par des préoccupations d'ordre général.

Au-dessus des partis politiques, au-dessus des soucis d'ordre électoral, bien au-dessus du maquis des intérêts particuliers, il y a, pour nous, l'intérêt général et le crédit national à sauvegarder.

Le Conseil fédéral proteste contre la perfide supposition qu'il a désiré tendre une main secourable à ceux qui ont des comptes à rendre à la justice. Que la justice poursuive son œuvre dans le calme et l'objectivité, affranchie de toute pression, dans l'atmosphère sereine qui, seule, convient à l'accomplissement de sa haute mission et qu'à Genève, comme dans tout notre pays, la justice soit rendue au prétoire et non pas dans la rue!

Je vous dois quelques mots d'explication concernant le dépôt de 25 millions effectué à Genève contre la garantie solidaire de trois banques de la place. La débacle de la Banque de Genève eut, hélas! les conséquences que nous avions prévues. La grave inquiétude provoquée par la fermeture des guichets de la Banque de Genève dégénéra rapidement en méfiance. Le public commença à retirer en masses les dépôts effectués auprès des banques de la place. La Banque nationale, les banques de la place de Genève et les grandes banques, ainsi que la Confédération, se hâtèrent de fournir à la place de Genève les moyens de trésorerie nécessaires pour faire face à tous les besoins. Cette rapide intervention eut l'effet désiré. Nous constatons avec satisfaction que la situation est aujourd'hui, pour ainsi dire, redevenue normale. Le 17 juillet et le 7 août dernier, le Conseil fédéral a décidé d'effectuer le dépôt de 25 millions, dont 20 millions à deux ans, au taux de 3 1/2 %, et 5 millions à trois ans, au taux de 4 %. Les prescriptions de la loi sur les placements ont été observées et les taux répondent exactement aux conditions du marché. La somme placée à Genève a été prélevée sur un dépôt à vue qui ne rapportait qu'un intérêt de 1 %.

Nous constatons toutefois qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un placement extraordinaire effectué pour conjurer une crise qui menaçait de s'aggraver.

Interpellation Gottret

M. Gottret désire savoir si le Conseil fédéral envisage que la Confédération pourrait venir en aide aux déposants de la Banque de Genève. Le Conseil fédéral n'a pas encore discuté cette délicate question. M. Gottret sait toutefois déjà, comme moi, que si une action officielle de secours doit intervenir, c'est au canton qu'il appartient, en tout premier lieu, de l'organiser. L'intervention de la Confédération aurait la portée d'un antécédent dont les conséquences pourraient être des plus graves.

Je souhaite que la commission de liquidation trouve la formule qui intéressera à la sauvegarde des intérêts des déposants tous ceux qui, équitablement, doivent y participer. La remise aux déposants de titres à longue échéance et à intérêt réduits, garantis par l'Etat de Genève, serait peut-être le moyen pratique d'obtenir une participation indirecte des banques et peut-être aussi de la Confédération, que je désire, en cette douloureuse circonstance, voir manifester un intérêt efficace au peuple de Genève à qui j'adresse l'expression de ma très vive sympathie.

M. Schmid (Argovie), socialiste, a proposé l'ouverture de la discussion sur les interpellations.

La discussion a été repoussée. Les postulats Seiler et Graber ont été acceptés par M. Musy.

M. Nicole (Genève), socialiste, a combattu le postulat Seiler. Ce postulat est insuffisant dans les circonstances actuelles. Il propose un contrôle direct des pouvoirs publics sur tout le trafic bancaire et de prendre des mesures législatives pour prévenir à l'épargne des pertes telles que celles de la Banque de Genève. Ce qui importe, ce n'est pas la publication des bilans, mais l'authenticité des bilans. Ceux de la Banque de Genève étaient faux. Ils étaient signés du banquier Gustave Hentsch. Il faut une législation nouvelle pour placer tout le trafic bancaire sous le contrôle public. L'orateur critique l'attitude égoïste des banquiers genevois qui se laissent guider uniquement par leurs intérêts.

M. Nicole a été rappelé au sujet par le président. (*Exclamations, rumeurs.*) On a vilipendé l'argent des travailleurs. (*Applaudissements socialistes et applaudissements ironiques sur les bancs bourgeois.*)

Le postulat Seiler a été voté; le postulat Nicole a été repoussé.

Le postulat de M. Graber a été mis aux voix. M. Graber a demandé que ce postulat fût accepté sous la forme proposée. Le président a constaté que l'affaire était liquidée par l'acceptation du Conseil fédéral.

M. Nicole s'est déclaré non satisfait de la réponse à son interpellation.

MM. Schmid et Gottret se sont déclarés satisfaits.

Séance de relevé

Les autres interpellations et le postulat Tschumi

M. Schulthess, chef de l'Economie publique, a répondu aux interpellations de MM. Grimm et Pfister sur les discours de M. Stucki à Genève. Il a exposé les difficultés croissantes de notre exportation, renforcées par la dépression de la livre anglaise. Le protectionnisme fait toujours de nouveaux progrès. Le commerce devient toujours plus dur sur les marchés internationaux. Notre situation économique est devenue très grave, plus grave que pendant la guerre. Alors, nous avons au moins du travail, ce que nous risquons de perdre.

Il faut que le parlement et le Conseil fédéral prennent leurs responsabilités. La Suisse est obligée de prendre des mesures de défense et de protection. Nous devons veiller surtout à ne pas être envahis par des marchandises étrangères. Nous devons avoir égard au chômage actuel et au chômage menaçant. Nous sommes entrés en négociations avec plusieurs Etats.

A Genève, M. Stucki a communiqué en par-

ficulier aux délégués allemands que la Suisse était obligée de prendre des mesures contre l'importation en masse de produits allemands et devait songer à continger son importation. C'est d'ailleurs l'Allemagne qui a inauguré ce système. M. Stucki a déclaré ensuite, à la deuxième commission de la Société des nations, que toute les mesures concertées jusqu'ici à Genève s'étaient révélées inefficaces et que la Suisse devait reprendre sa liberté d'action. A Genève, on n'a pas coutume de tenir un langage aussi clair (hilarité). Si notre pays s'était tu, on aurait pu lui reprocher de manquer de loyauté. Ces déclarations de notre délégué étaient justifiées. Son ton a été court-tois, mais décidé. Les restrictions d'importation figurent d'ailleurs dans une des conventions conclues par la Société des nations.

Le Conseil fédéral déclare que M. Stucki a agi conformément à ses instructions. Il a souvent représenté nos intérêts avec énergie et habileté.

Répondant à M. Tschumi au sujet de l'industrie du bois, M. Schulthess a déclaré que, dans tous les domaines, nous sommes assaillis par des importations massives. C'est la conséquence des conditions sociales de l'Allemagne et d'autres pays qui doivent faire de l'argent à tout prix.

M. Grimm ne nous a pas dit ce qu'il aurait fallu faire. Il nous a parlé de contrôles de l'Etat et de monopoles. Il n'y a pas d'autres moyens pratiques de protection que ceux que nous envisageons, contingentement et restrictions d'importations. Si le Conseil fédéral recourt à des mesures extraordinaires, il en référerait au Parlement.

Ce n'est pas l'excès de production seul qui est la cause de la crise, mais le manque de confiance. C'est la politique qui trouble l'économie. Ce n'est pas l'« économie dirigée » que préconisent les socialistes qui pourra rétablir cette confiance. Dans les milieux ouvriers, on désire vivement que la Suisse protège le travail national.

Nos précédentes restrictions d'importation nous ont permis de traverser une période de crise grave.

En terminant, M. Schulthess a exprimé l'espoir que ces questions difficiles pourront être tranchées dans un esprit de concorde internationale. Il ne s'agit pas, pour le moment, de mesures définitives. En octobre, les pourparlers pourront commencer.

M. Schulthess a accepté le postulat Tschumi. Il a invité le peuple à conserver la confiance et le zèle au travail, d'avoir en vue le bien de l'ensemble du pays.

M. Grimm n'a pas été satisfait, tandis que M. Pfister s'est déclaré satisfait.

Le postulat Tschumi a été combattu par M. Oeri (Bâle), radical. Il a estimé que ces interventions de l'Etat dans la liberté commerciale sont inadmissibles parce qu'elles paralysent les énergies individuelles. La liberté du travail n'existe plus. Les chômeurs ne peuvent plus émigrer. Les impôts, trop onéreux, empêchent la formation du capital. Le Conseil national fait preuve de trop d'indulgence pour les solutions socialistes. M. Oeri estime que les discours de M. Stucki n'étaient pas faits pour les chicanes particulières des Etats.

M. Vonmoos (Grisons), radical, s'est prononcé en faveur des restrictions d'importations et a soutenu le postulat Tschumi. M. Oeri a déclaré qu'il n'a combattu ce postulat que pour avoir l'occasion de prendre la parole. Il a retiré ensuite sa proposition (hilarité).

M. Grimm (Berne), socialiste, a déclaré que toute l'évolution économique actuelle donne raison au socialisme. Il ne sera possible de sortir de la crise qu'en appliquant les principes du manifeste communiste de Karl Marx. Seul le socialisme pourra tirer le monde du chaos (1).

M. Wetter (Zurich), radical, a appuyé le postulat Tschumi. Il n'y a pas beaucoup de moyens pratiques de porter remède à la situation actuelle. Le régime capitaliste, dont M. Grimm a aimé le glas, a puissamment contribué au développement de la civilisation. Il serait difficile à M. Grimm de concilier l'internationalisme avec le monopole des importations, préconisé par M. Grimm. Le Suisse n'est pas prêt encore à se laisser dire ce qu'il doit acheter et ne pas acheter.

M. Schirmer (Saint-Gall), radical, n'a pu admettre ni le point de vue de M. Oeri ni celui de M. Grimm. Il y a là deux dogmatismes. La seule solution consiste en une collaboration de l'Etat et de l'économique.

M. Tschumi (Berne), paysan, a demandé à la Chambre de voter son postulat si on ne veut pas livrer le pays au chômage.

M. Brügger (Saint-Gall), radical, a invoqué l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Russie pour montrer la banqueroute des expériences socialistes.

M. Schmid (Argovie), socialiste, a contesté ces assertions. Il n'y a eu de véritable régime socialiste dans aucun des trois pays cités.

M. Bringolf (Schaffhouse), communiste, a reproché aux socialistes d'avoir abandonné le marxisme.

M. Hoppeler (Zurich), évangéliste, a déclaré que, si la Russie n'a pas de chômeurs, elle a des esclaves ! Une seule chose peut nous sauver : le retour à la morale chrétienne.

Le postulat Tschumi a été ensuite adopté.

M. Schirmer (Saint-Gall) a proposé, au nom du bureau, d'établir à titre définitif, les installations microphoniques. Les frais s'élevaient à 70,000 francs environ. M. Meili (Thurgovie) a combattu cette solution comme inutile.

AU CONSEIL DES ETATS

Traité d'arbitrage et de commerce

On a discuté, hier matin, le traité d'arbitrage et de conciliation avec les Etats-Unis d'Amérique, conclu le 16 février 1931.

Sans discuter et à l'unanimité, la Chambre

a adhéré à la décision du Conseil national de ratifier cet accord.

M. Schöpfer (Soleure) a fait rapport, ensuite, sur le traité de commerce, conclu le 26 mai 1930, entre la Suisse et les Pays-Bas.

Sans débat, on a décidé d'adhérer à la décision du Conseil national, qui a ratifié le traité au cours de cette session.

Reprenant le code des obligations, le Conseil a entendu un exposé de M. Dietschi (Soleure) sur la société à responsabilité limitée.

Interrompant l'examen du code, le Conseil des Etats a voté, sur la proposition de M. Walker (Uri), une subvention pour la correction de la Petite Emme.

M. Huonder (Grisons) a développé ensuite son postulat relatif au commerce du bois.

Les funérailles de M. Arsène Niquille

Hier matin, vendredi, a eu lieu à l'église de la Trinité, à Berne, le service funèbre de M. Arsène Niquille, directeur général des Chemins de fer fédéraux.

Il y avait une foule considérable. Parmi les assistants se trouvaient les directeurs généraux, les directeurs d'arrondissements des Chemins de fer fédéraux ; le chef du Département fédéral des chemins de fer, M. Pilet ; M. Haab, ancien conseiller fédéral ; les directeurs des bureaux internationaux et des compagnies privées de chemins de fer ; un certain nombre de députés aux Chambres, des représentants, des employés.

Le curé de Berne, Mgr Nünlist, a officié. M. Schrafl, président de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux, a prononcé le discours suivant :

« Le chef du Département fédéral des chemins de fer, le Conseil d'administration, la Direction générale, les chefs de division et le personnel se trouvent aujourd'hui réunis aux côtés d'une famille éplorée devant le cercueil d'un homme auquel nous étions tous profondément attachés.

« Mardi dernier, après avoir accompli son labeur quotidien, et conscient du devoir accompli, M. Arsène Niquille avait quitté son bureau des Grands-Remparts. Comme d'habitude, il avait passé la soirée au milieu de cette famille dont il était le chef affectueux et bien-aimé et s'était retiré à 10 h. sans qu'aucun signe alarmant se fût manifesté. Au milieu de la nuit, vers 1 h. 1/2 du matin, M. Niquille ressentit soudain un malaise. Il succombait peu après dans les bras de son épouse. C'est une vie féconde, pleine de désintéressement, de dévouement et d'abnégation qui a pris fin si brusquement. Quand, tôt le matin, la fatale nouvelle se répandit, elle fut accueillie partout avec un sentiment de vive compassion pour la veuve, les orphelins et tous ceux qui le pleurent.

« M. Niquille était né à Charmey, en Gruyère, le 21 mai 1866. Il fréquenta les collèges d'Evian-les-Bains et de Fribourg, puis étudia le droit à l'université de Fribourg qui, en 1888, lui décerna le grade de licencié. Pendant quatre ans, il pratiqua le droit comme avocat stagiaire et comme substitut du procureur général à Fribourg, puis comme préposé à l'office des poursuites de la Gruyère. En avril 1892, il entra au service de la compagnie de chemin de fer du Jura-Simplon, et trois mois après déjà, âgé de 26 ans seulement, il y devenait chef du bureau du contentieux. Sous la direction compétente de M. Ruchonnet, il acquit là des connaissances si abondantes et si précieuses que, en 1901, lors du rachat de la compagnie par la Confédération, on n'aurait pas pu trouver de juriste plus qualifié que lui pour prendre en mains la direction du contentieux des chemins de fer fédéraux. En 1918, quand M. Haab quitta la Direction générale pour entrer au Conseil fédéral, M. Niquille fut proposé pour son successeur par le conseil d'administration quasi unanime et nommé directeur général par le Conseil fédéral. C'est donc pendant près de quarante ans que M. Niquille exerça une influence déterminante sur la jurisprudence des chemins de fer suisses, et qu'aucune question importante intéressant le Jura-Simplon et les chemins de fer fédéraux ne fut traitée ou résolue sans sa collaboration éclairée.

« Quand, lors de la réorganisation des chemins de fer fédéraux, le nombre des directeurs généraux se trouva réduit de cinq à trois, M. Niquille prit par surcroît la haute direction du service commercial, du contrôle du trafic et de l'économat. Il aborda ces nouvelles tâches avec le soin et la conscience qu'il mettait dans tout ce qu'il entreprenait. Il s'assimila très rapidement les vastes et délicates questions des tarifs, et ce fut là un domaine qu'il posséda bientôt à fond. L'après-guerre, avec toutes ses difficultés, vit s'élever de nombreuses critiques à l'adresse de l'administration des chemins de fer fédéraux, mais le chef du Département commercial ne se découragea pas pour autant. Il puisa dans son profond sentiment du devoir la force de défendre vigoureusement les intérêts de notre entreprise et du pays tout entier contre les exigences qui surgissaient de toutes parts. Animé d'un sens social très aigu et doté d'un cœur d'or, ce n'était jamais sans subir un conflit intime où se confrontaient son devoir administratif et sa générosité naturelle qu'il résolvait les questions intéressant le personnel. Jamais il ne prenait une décision en cette matière sans avoir étudié de très près tous les aspects du problème. Les faibles et les affligés trouvaient chez lui bienveillance et compréhension, et son appui affectueux s'exerçait dans tous les cas où cela lui était possible. Nous tous qui l'avons connu de près pouvons rendre témoignage de son inflexible droiture.

« Dans les commissions internationales, particulièrement au Comité international des transports, qu'il présidait et où il faisait honneur aux Chemins de fer fédéraux et à son pays, ses connaissances approfondies et

son sens pratique lui valaient l'estime générale.

« Les vastes travaux qui lui incombaient et les responsabilités qui en dérivait pesaient lourdement sur lui. Ils troublaient même son repos et compromirent finalement sa santé. Par un scrupule qui l'honore grandement, il avait dernièrement songé à se retirer pour confier sa tâche à des forces plus jeunes. Il y a deux mois, la mort d'une fille bien-aimée lui porta un rude coup et ébranla plus encore une constitution qu'une activité intense n'avait pas ménagée. Et c'est ainsi qu'un brusque dévouement est venu l'arracher en plein travail à notre administration et au pays.

« Pour les membres de la Direction générale, M. Niquille fut un collègue et ami expérimenté, toujours bienveillant, calme, compétent et judicieux. Ses collègues ont été profondément remués à la nouvelle de sa mort, et la perte qu'ils viennent de faire est extrêmement dure. Au sein du Conseil d'administration aussi, on regrettera longtemps la sérénité et le sang-froid de M. Niquille.

« Le Conseil d'administration et la Direction générale prennent une part très vive à la douloureuse épreuve qui frappe l'épouse et la famille du disparu. Puisse-t-elles puiser quelque consolation dans la pensée que leur cher défunt a pu terminer son existence terrestre sans souffrance, emportant dans la tombe la reconnaissance et l'estime de tous ceux qui l'ont connu. C'est profondément ému et en promettant de garder fidèlement sa mémoire que nous nous séparons de celui qui, pendant de longues années d'intense labeur et de fidélité exemplaire, a tant fait pour les Chemins de fer fédéraux et pour son pays. »

L'enterrement a eu lieu hier après midi, à 4 heures, à Charmey.

Ce fut une émouvante cérémonie. Après les écoles primaires, les corps de musique et les diverses bannières des sociétés locales figuraient dans le cortège. M. le doyen Fragnière a donné l'absoute.

Dans l'assistance, on remarquait également M. le doyen Magnin, M. le chanoine von der Weid, curé de Fribourg, Mgr Nünlist, curé de Berne, et ses vicaires. De magnifiques couronnes accompagnaient le cercueil.

Mme Motta, MM. Chatton, Buchs et Vonderweid, conseillers d'Etat ; M. Delatena, président du tribunal ; M. Gaudard, préfet ; MM. Schrafl et Etter, directeurs généraux des Chemins de fer ; M. Cottier, secrétaire général, et M. Leimgruber, vice-chancelier, et nombre d'autres personnalités suivaient la dépouille mortelle du regretté défunt. On remarquait encore des délégations de la *Burgundia*, de la *Berchtholdia*, de la *Nithonia*, de la *Sarinia*.

L'assistance émue a écouté les dernières prières avec recueillement et a salué une dernière fois la dépouille mortelle de M. Niquille, dont le décès laisse d'unanimes regrets aux Chemins de fer fédéraux et chez ses très nombreux amis.

A Berlin, le président de la commission technique de la Fédération internationale des chemins de fer a parlé des grands mérites de M. Niquille, directeur général des Chemins de fer fédéraux, décédé, qui a été pendant de longues années président de cette commission.

La réserve d'or de la Banque nationale

Le bulletin de la Banque nationale suisse du 23 septembre indique que les réserves d'or de la banque sont de 1 milliard 363 millions 461,486 francs, soit 148 millions 382,043 francs de plus que dans le dernier bulletin.

La somme représentée par les devises-or est de 478 millions 178,695 francs, soit une diminution de 88 millions 403,559 francs.

Les réserves d'or sont constituées en dollars et en francs français.

L'affaire de la Banque de Genève

M. Donat Dupont, président du conseil d'administration de la Banque de Genève, a subi hier, vendredi, un nouvel interrogatoire. Il a été inculpé de complicité d'escroquerie. Toutefois, en raison de son grand âge et de son état de santé précaire constaté par certificat médical, il a été laissé en liberté.

Le juge d'instruction a terminé d'autre part, hier vendredi, l'interrogatoire de M. Robert Lecomte, administrateur de la Banque de Genève. Aucune inculpation n'a été relevée à la charge de celui-ci.

Il a entendu également un membre du Conseil d'administration, M. Pierre Jeandin, notaire, dont l'audition continuera cet après-midi.

A la fin de la matinée d'hier, après consultation entre plusieurs médecins, M. Alexandre Moriaud a été transféré d'urgence à l'hôpital cantonal. Les médecins commis par le juge d'instruction à examiner M. Moriaud ont déclaré qu'il était atteint d'urémie et que la prolongation de son séjour à la prison serait néfaste pour sa santé.

Par ailleurs, Charles Zobrist, administrateur de la société « Ipsa », a comparu hier matin, vendredi, devant la Chambre d'instruction, qui a accordé sa mise en liberté provisoire sous caution de 50,000 francs.

Billets réduits en automne

On nous prie d'insérer :

Les chemins de fer exploités par la compagnie du Löttschberg et celle de la Directe Berne-Neuchâtel, ainsi que les chemins de fer Fribourg-Morat-Anet, Bienne-Taufelden-Anet et de la Singine, ont décidé de délivrer, le dimanche, du 27 septembre au 15 novembre, des billets aller et retour dits du dimanche, valables un jour, dont les taxes sont celles de la simple course. Cette facilité est accordée sur les lignes de chemins de fer Thoune-Brigue, Spiez-Interlaken-Brenigen, Spiez-Zwiesimmen, Berne-Belp-Thoune (à l'exclusion des trajets sur la ligne entière), Berne-Schwarzenburg et Berne-Neuchâtel (ligne directe), Gümmenen-Flamatt, Fribourg-Morat-Anet et Bienne-Taufelden-Anet. Ces deux dernières compagnies n'accordent la facilité que pour le service direct avec les lignes susmentionnées. La même facilité est accordée sur les bateaux à vapeur du lac de Thoun.

Les porteurs de ces billets du dimanche peuvent se procurer à Interlaken-Ost, Interlaken-Harder, Brienz et à Mülenen, des billets d'excursion à prix réduits à destination de Lauterbrunnen, Grindelwald, la Petite-Scheidegg, Jungfrau-Joch, Mürren, Schynige Platte, Harder-Kulm, Rothorn-Kulm et Niesen-Kulm. Pour plus amples renseignements, notamment sur quelques restrictions apportées à cette mesure, consulter l'affiche.

La loterie de l'Hyspa

Les 600,000 billets de la loterie de l'Hyspa ont été vendus. Le tirage final aura lieu ou bien ce mois-ci ou durant la première semaine du mois d'octobre. Des prix en espèces et d'autres en nature seront distribués pour un montant total de 300,000 francs.

ARCHÉOLOGIE

Des monnaies romaines

Un indigène a découvert, à Carthage, une amphore parfaitement conservée et contenant plus de huit mille pièces de monnaie de bronze à l'effigie des empereurs Gallien, Claude et Victorin. L'auteur de cette belle trouvaille a prévenu les autorités qui ont fait placer l'amphore en lieu sûr.

Nouvelles financières

Des démentis

On lit dans la *Neue Zürcher Zeitung* : « Dans les cercles boursiers berlinois, le bruit a été systématiquement répandu que les banques suisses n'ont signé l'accord de Bâle relatif à l'arrêt de la fuite des capitaux en Allemagne qu'avec la réserve que, en cas de non-paiement des crédits allemands à court terme après la période de carence, elles pourraient saisir les dépôts effectués en Suisse par des ressortissants allemands. »

« Ces bruits manquent absolument de tout fondement et ils sont tout simplement stupides. Lors de sa signature de l'accord en question, les banques suisses n'ont formulé aucune condition de ce genre, qui n'aurait eu pour conséquence que de leur faire subir un grave préjudice. D'ailleurs, il n'existe pas de dispositions légales autorisant une telle manière de procéder. »

A la Bourse de Zurich

La journée d'hier, vendredi, a été faible à la Bourse de Zurich. La tendance aux ventes a été assez forte par moments et elle a provoqué des baisses sensibles de cours dans certains domaines. Les valeurs à intérêt fixe se sont maintenues.

Une banque fermée en Allemagne

La banque S. Schöenberger et C^{ie}, de Berlin et Amsterdam, se trouve en présence de difficultés telles qu'elle a dû fermer ses guichets hier vendredi. Les motifs seraient la crise générale, la baisse de la livre sterling et les pertes occasionnées par de gros engagements.

A ce sujet, la banque, S. Bleichröder fait savoir que la compagnie en commandite S. Bleichröder, Gebrüder Arnhold, n'est pas affectée par la fermeture de la maison Schöenberger, malgré une certaine communauté d'intérêts.

Navigation aérienne

Le retour du « Graf-Zeppelin »

Le *Graf-Zeppelin* rentrait du Brésil, se trouvait, hier matin, vendredi, à Fernando-Noronha (île au large des côtes américaines).

Echos de partout

ÉVOLUTION DE LA MODE

Du *Temps* de Paris :

On a le devoir, une fois au commencement de chaque saison, d'examiner sérieusement les questions sérieuses. C'est pourquoi on doit se demander ce que devient, en l'automne qui commence, la mode féminine, si les femmes domineront la mode ou si la mode continuera de les dominer.

On avait pensé que la robe plutôt courte s'imposerait sans difficulté et qu'elle ne s'effaçait un instant que pour disparaître avec un plus agréable éclat. Les occupations de la femme, multipliées, pressantes et mouvementées, ne comportent évidemment dans la journée que la robe plutôt courte. La robe demeure longue néanmoins. Ou mi-longue. Est-ce une transaction ? La robe fera-t-elle à la femme une silhouette masculine et mince de personne intrépide et franchement résolue. Mais, en même temps, elle se décore de dentelles d'Irlande ou de Venise. Frivolité, fanfreluches. Dans l'ensemble masculine, féminine dans les détails. Harmonie ou contradiction ? Et déjà la manche prend une importance considérable. On évoque avec une inquiétude légitime les manches-gigot d'autrefois. Progrès ou régression ? Que de contrastes en tout cas, dans les modes !

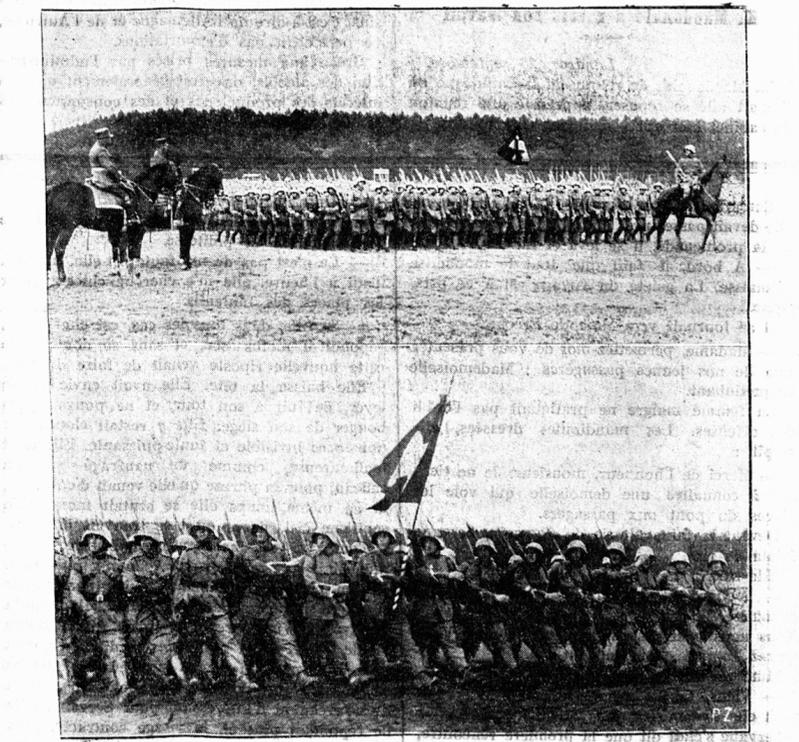
Et le chapitre des chapeaux ! Le petit chapeau triomphe. Avec lui, par lui triomphent la sagesse et la logique qui n'ont que peu d'occasions de triompher. Les grands chapeaux ne sont-ils pas totalement incompatibles avec la vie et les mœurs d'aujourd'hui ? Idée générale ! C'est même là une des rares idées générales qui puissent être admises sans contestation. Et on combine des amours de petits chapeaux qui ne sont pas encombrants le moins du monde. Seulement, ces chapeaux minuscules impliquent que la chevelure s'adonne de bien des frisettes dont la mise au point peut constituer pour la femme une activité louable, mais la détourne de ses activités « plus directement et plus profondément utiles à la société. En outre, ils sont perchés sur le crâne de telle manière que le moindre coup de vent peut les emporter comme une illusion. Et puis, et puis, ils se complètent assez inconsidérément d'oiseaux-moyches, voire de perruches. Ces perruches n'ont nullement l'intention d'être en l'occurrence des oiseaux symboliques ; cela va sans dire. Toutefois, elles rappellent l'époque où l'on voyait des tourterelles posées sur ces canotiers féminins dont la calotte était en toile cirée. Elle a fui, la tourterelle !... Eh ! n'est-ce pas elle qui revient !

Et voilà qu'on ne sait plus si la mode va de l'avant ou si elle retourne en arrière. Je crois bien qu'elle fait, à l'instar des pèlerins de la fameuse procession d'Echterarch, deux pas en arrière après avoir fait trois pas en avant. La mode personnifiée de la sorte, la femme elle-même. Celle-ci est un peu étonnée de l'ampleur du rôle — ample comme ses manches — de la saison prochaine — dont notre siècle la gratifie ou l'accable. Elle accepte, ce rôle, avec un enthousiasme qui n'est pas libre de crainte. Alors, elle se retourne vers le passé comme pour s'y réfugier. Elle y retrouve les modes périmées qu'elle maquille pour les rajouter.

MOT DE LA FIN

Une femme à son mari :
— Qui ou non, veux-tu m'acheter cette bague ?
— C'est un ultimatum...
— Pas du tout, c'est une émeraude.

Après les manœuvres de la cinquième division



Le défilé de la 5^{ème} division, au lieu avant-hier jeudi, à Büllach (Zurich), en présence de M. le conseiller fédéral Minger et du colonel Biberstein, commandant du 3^{ème} corps d'armée.

En haut, le défilé du régiment d'infanterie 26 ; en bas, une compagnie lessinoise.

ÉTRANGER

La mesure financière anglaise

Aux Indes

Simla, 26 septembre.

Les membres de l'assemblée ont voté une résolution protestant contre la façon dont les mesures importantes pour la vie économique de l'Inde ont été prises par M. Samuel Hoare, ministre des Indes, sans qu'il en ait référé à la Chambre hindoue. La résolution sera discutée aujourd'hui par la Chambre, qui demande également au gouvernement de faire le nécessaire pour maintenir le montant total des fonds en or et pour remettre en vigueur l'ordonnance qui a suspendu l'obligation d'échanger des livres sterling ou de l'or contre des roupies.

Les affaires d'Espagne

Le travail forcé

Madrid, 25 septembre.

La Gaceta de Madrid publie une loi en vertu de laquelle le gouvernement est autorisé à décréter pour cause d'utilité publique le travail forcé des terres dans les provinces où la suspension de la culture a coïncidé avec l'apparition de cultivateurs sans travail.

Les grèves

Santander, 25 septembre.

L'union générale des travailleurs a décidé de déclencher la grève générale pour un jour. Dans le cas où le syndicat catholique ne serait pas dissous, la grève durerait indéfiniment.

Le commandant Franco inculpé

Madrid, 25 septembre.

La Chambre du tribunal suprême espagnol chargée des affaires de caractère militaire a décidé d'adresser aux Cortes une requête dans laquelle elle demande l'autorisation d'instruire la cause du commandant Franco au sujet de la part qu'il avait prise cet aviateur pendant la tentative de rébellion de l'aérodrome de Tablada, il y a quelques mois.

La conférence de la Table ronde

Londres, 26 septembre.

A la réunion d'hier du comité des relations fédérales de la conférence de la Table ronde, les délégués ont poursuivi la discussion de la question financière sur la base de la nouvelle constitution projetée.

M. Joshi a déclaré notamment que les pouvoirs du gouvernement fédéral ne devraient pas être limités à l'imposition de taxes indirectes mais en outre à celle des impôts directs.

Le comité a maintenant terminé la première partie de sa tâche. Il se réunira probablement à nouveau lundi.

M. Sankey, président de la conférence, préparera un projet de rapport sur le travail déjà accompli.

Le comité des minorités se réunira également lundi, à midi, sous la présidence de M. Macdonald.

A la Chambre des communes

Londres, 26 septembre.

La Chambre des communes a poursuivi la discussion en comité du projet de loi d'économies. Un amendement travailliste demandant la suppression de la clause qui prévoit la réduction de 9 % à 8 % et une diminution de 11 % des honoraires aux docteurs de l'assistance publique a été repoussé par 257 voix contre 153.

M. Chamberlain, ministre de la santé publique, a déclaré au cours de la discussion que le gouvernement se proposait d'abaisser cette réduction à 10 %.

L'OPPOSITION TRAVAILLISTE

Londres, 26 septembre.

Parlant à Burnley, M. Henderson a exprimé l'avis que le gouvernement national avait complètement échoué dans sa tâche, car il n'avait pas su ramener la confiance ni à l'extérieur ni à l'intérieur.

Après avoir souligné que l'introduction d'un tarif sur les importations ne contribuerait pas au relèvement économique de l'Angleterre, le chef de l'opposition a affirmé qu'il était indispensable de convoquer une conférence internationale en matière de finance qui s'occupera de l'écroulement du crédit anglais et du système de l'étalon-or. Il a dit qu'il avait peine à croire que le gouvernement songeait à plonger le pays dans une confusion inévitable en fixant à une date prochaine des élections générales. L'insistance avec laquelle les conservateurs demandent des élections prouve qu'ils oublient la crise et ne songent qu'à leurs intérêts de parti qu'ils placent au-dessus de tout.

Protectionnisme italien

Rome, 26 septembre.

En vue d'éliminer les déficits budgétaires, le gouvernement a établi une surtaxe douanière de 15 % sur la valeur des marchandises importées non sujettes à un traitement de faveur. Cette surtaxe n'est que de 10 % sur les charbons de terre. La politique d'observance des traités a été suivie aussi dans ce cas. Les rubriques faisant l'objet de pactes internationaux ne subissent aucun changement. Des exceptions ont été prévues pour des motifs économiques, notamment pour les céréales, les graines oléagineuses, la graisse animale et végétale pour être utilisée dans l'industrie, les minéraux, les pierres, les engrais chimiques, les métaux précieux en lingots et fragments, les monnaies, les chiffons, les déchets de laine, les navires marchands.

Cette nouvelle mesure est entrée en vigueur hier vendredi.

Les ministres français à Berlin

Berlin, 26 septembre.

Demain matin, dimanche, aura lieu à 10 h., à l'occasion de la présence à Berlin des ministres français, un service divin pour la paroisse catholique française de la capitale du Reich. Ce service revêtira le caractère d'une manifestation religieuse de pacification internationale.

Munich, 26 septembre.

La direction du parti national-socialiste a interdit à tous les membres du parti de participer à des manifestations éventuelles contre les ministres français à l'occasion de leur passage à Berlin. Toute contravention à cet ordre sera puni par l'expulsion du parti.

L'ACTIVITÉ DE GANDHI

Londres, 26 septembre.

Gandhi est parti pour le Lancashire pour y faire une enquête sur la situation colonnière. A cet effet, il rencontrera les propriétaires et les ouvriers des filatures.

Les troubles de Birmanie

Yamethin (Birmanie), 25 septembre.

Deux des personnes accusées d'avoir participé à la récente rébellion birmane ont été condamnées à mort et 22 autres à la déportation à vie. Trois personnes ont été condamnées à 10 ans de prison et deux ont été acquittées.

M. Macdonald a repris son travail

Londres, 26 septembre.

M. Macdonald, de retour de la campagne où il était allé se reposer, a présidé une réunion du cabinet hier après midi aux Communes.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Le bâtiment de l'Ariana

Voici le texte de la résolution qui a été votée par la 4^{ème} commission dans sa séance de jeudi, à Genève, au sujet du nouveau bâtiment de la Société des Nations :

L'assemblée a pris connaissance du rapport de la 4^{ème} commission sur la question du nouveau bâtiment. Péniblement surprise par les renseignements fournis à la 4^{ème} commission par la commission de contrôle d'après laquelle il y a lieu de craindre que le devis approuvé par l'assemblée à sa 11^{ème} session ordinaire pourrait être dépassé de 7 à 8 millions de francs suisses si l'on n'y mettait pas bon ordre, elle affirme sa volonté de maintenir en principe le devis adopté l'année dernière, donne mission à la commission de contrôle, après s'être entourée des avis techniques et juridiques nécessaires, et, sans exclure le contrat passé avec les architectes, de soumettre dans le plus bref délai à l'approbation du Conseil un programme répondant dans les meilleures conditions possibles à la volonté ci-dessus manifestée.

Les économies

La quatrième commission a approuvé, hier vendredi, le rapport sur le budget de 1932, qui comporte une réduction de 2 millions 604,999 francs sur les chiffres prévus.

Une assemblée plénière

Dans sa séance d'hier vendredi, l'assemblée de la Société des Nations a adopté toute une série de rapports de la commission juridique, parmi lesquels un instituant un comité spécial pour étudier le système actuel des élections au Conseil et un autre ajournant à l'année prochaine la décision sur la mise en harmonie du pacte de la Ligue et du pacte de Paris.

En fin de séance, l'assemblée a adopté le rapport sur l'activité de l'Office international des réfugiés, dirigé par M. le professeur Max Huber.

PETITE GAZETTE

Le dévouement du chirurgien

Un chirurgien italien, Enrico Sciacchi, de Milan, vient de mourir ces jours derniers, à 46 ans, dans des conditions impressionnantes.

Enrico Sciacchi opérait dans une clinique une malade atteinte d'un ulcère à l'estomac. Au cours de son opération, il se sentit indisposé : « Il faut que je me repose un instant », déclara-t-il. Mais il tint à reprendre vite sa besogne. Il put même la terminer dans de bonnes conditions. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il s'évanouit en disant : « Je me sens bien mal, soignez ma malade. Je vous la recommande ».

Une hémorragie cérébrale s'était déclarée. Il était perdu ; il se sentait. Avant de rendre le dernier soupir, il appela l'interne qui l'avait assisté au cours de son opération. Il lui dit : « Comment va l'opérée ? » Le jeune praticien répondit : « Elle est sauvée, maître ».

Enrico Sciacchi lui serra la main et il mourut.

AGRICULTURE

La récolte des fruits

Il est certain que la récolte des fruits sera, cette année, dans la Suisse orientale, tout à fait exceptionnelle et qu'elle constituera un véritable record.

Les poires à cidre promettent une récolte plus grande encore que celle de 1922.

La grave situation économique des pays voisins, c'est-à-dire de l'Allemagne et de l'Autriche, ne permettra pas d'exportations.

Grâce aux mesures prises par l'administration des alcools, on croit généralement que les intérêts des producteurs et des consommateurs seront sauvegardés.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un tremblement de terre

aux Indes hollandaises

L'observatoire de Batavia a enregistré, hier matin, vendredi, une violente secousse sismique dont le centre devait être à 450 kilomètres de Batavia. On croit que l'île Engano, au sud de Batavia, a ressenti le choc.

Champignons vénéneux

Hier vendredi, dans le village de Buekk (Hongrie), des paysans ont consommé des champignons vénéneux. Cinq d'entre eux sont morts et dix sont hospitalisés. Ces derniers sont dans un état grave.

SUISSE

Chute mortelle

A Genève, hier vendredi, un manœuvre, âgé de quarante-cinq ans, Ernest Canonica, Tessinois, ayant oublié la clé de son appartement a enjambé une barrière au 2^{ème} étage de l'immeuble qu'il habitait et s'est abattu dans la cour. Il a été tué sur le coup.

Arrestation d'un escroc

La police de Bâle a procédé hier, vendredi, à l'arrestation d'un individu âgé de 32 ans, de Cologne, qui est recherché par six instances allemandes pour des escroqueries atteignant un montant de 100,000 marcs.

Ce personnage a opéré aussi à Bâle, où il aurait frustré une douzaine de personnes d'une somme importante, en leur promettant des gains rapides et sûrs. Le total des sommes escroquées en Suisse n'a pas encore pu être établi.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

Demain, dimanche, pour le championnat suisse de football, en ligue nationale, premier groupe, Servette jouera contre Bienne ; Young-Boys, contre Etoile-Chaux-de-Fonds ; Grasshoppers, contre Aarau ; Blue-Stars, contre Etoile-Carouge. Dans le second groupe : Chaux-de-Fonds, contre Zurich ; Bâle, contre Urania-Genève ; Saint-Gall, contre Young-Fellows ; Lugano, contre Berne.

En première ligue, premier groupe, Fribourg sera opposé à Lausanne-Sports ; Stade-Lausanne, à Olten ; Monthey, à Racing-Lausanne ; Granges, à Cantonal-Neuchâtel. Dans le second groupe, Lucerne, à Concordia ; Wohlen, à Locarno ; Winterthur, à Bruhl.

Soit quinze matches, qui promettent d'être, tous, fort disputés.

SURMENÉS

ANÉMIÉS

CONVALESCENTS

Voulez-vous retrouver votre énergie ?

Prenez

les dragées roses **MARAVILHA**

AUX PLANTES DU BRÉSIL
MÉDICAMENT NON TOXIQUE
DE GRANDE EFFICACITÉ

Prix du flacon : Fr. 4.75

En vente dans toute pharmacie

Concessionnaire :

R. VUILLERET, Fribourg



ECOLE LEMANIA LAUSANNE

Préparation rapide et approfondie :
Baccalauréats, Maturité fédérale, Poly.

Ecole de commerce et de langues ; Etude approfondie du français, Diplôme commercial, Sports. Internat pour jeunes gens et externat pour élèves des deux sexes à partir de 14 ans.

FRIBOURG

L'Œuvre des Missions Intérieures dans la ville de Fribourg

Le résultat de la collecte organisée dans chaque paroisse, en faveur des Missions Intérieures, en cette année 1931, fait honneur, une fois de plus, à la générosité des habitants de la ville de Fribourg et au zèle infatigable des dévoués quêteuses.

Voici les résultats obtenus, par paroisse :
Paroisse de Saint-Maurice : 232 fr. (quêteuses : M^{lle} Ida Zosso et M^{lle} Emma Magnin).

Paroisse de Saint-Jean : 305 fr. (quêteuses : M^{me} Hélène Brugger, M^{lle} Emilie Widder, M^{lle} Juliette Vauthey, M^{lle} Marie Haas, M^{lle} Cécile Galley).

Paroisse de Saint-Nicolas : 1104 fr. (quêteuses : M^{lle} Madeleine et M^{lle} Denise Frossard, M^{lle} Catherine Wicky, M^{lle} Marguerite Poffet, M^{lle} Yvonne Spicher, M^{lle} Marie Pellet, M^{lle} Thérèse Philopona, M^{lle} Albertine Gardian, M^{lle} Léontine de Weck, M^{lle} Marie Kaser).

Paroisse de Saint-Pierre : 2179 fr. (quêteuses : M^{lle} Anne-Marie Thalman, M^{lle} Anne-Marie Treyer, M^{lle} Germaine Fischer, M^{lle} Marie-Thérèse Progin, M^{lle} Marie Comte, M^{lle} Jeanne Glasson, M^{lle} Germaine Esseiva, M^{lle} Germaine et Mathilde de Boccard, M^{lle} Cécile Villet, M^{lle} Marthe Kolly, M^{lle} Alexandrine Sormani, M^{lle} Marie Berset, M^{lle} Blanche Christlinaz, M^{lle} Suzanne Dupraz, M^{lle} Marie-Thérèse Muller).

Le produit de la quête faite à domicile en 1931 est de 3821 fr. 05. Il faut y ajouter un certain nombre de dons divers remis directement à la Chancellerie de l'Évêché, s'élevant à 421 fr. 05, soit au total 4242 fr. 10.

La contribution de la ville de Fribourg à la belle Œuvre des Missions Intérieures n'est pas inférieure à celle des années précédentes ; malgré la crise économique et les difficultés de l'heure, la charité ne se lasse pas.

L'armurier de Worms

Mercredi soir, à eu lieu, à l'hôtel des Bouchers, une réunion du comité de la Société de chant de la ville de Fribourg. Le but en était l'organisation des reprises de l'opéra-comique *L'armurier de Worms*, de Lortzing (*Waffenschmied*), donné ce printemps sous le titre de *Comte forgeron*. On se souvient que ces représentations, venues un peu tard dans la saison, n'avaient pas réuni tout le public qu'elles méritaient et qui, certainement, aurait désiré y assister : la proximité des auditions du *Comte Michel*, et surtout la chaleur de ces journées de juin ont entravé les efforts de nos musiciens. Hétons-nous d'ajouter que le résultat artistique, on l'a relevé déjà, était au niveau des meilleurs. C'est avec une louable persévérance et un bel enthousiasme que l'assemblée générale avait décidé, en juillet passé, la reprise des représentations pour l'automne.

Le comité, réuni mercredi, a fixé les dates aux 15, 17, 19 et 22 novembre, en deux après-midis et deux soirées. Malgré les frais élevés qui sont à prévoir, le comité a décidé de ne rien épargner pour que la qualité musicale soit au plus près de la perfection. Aux autres points de vue également, mise en scène, décors, costumes, les expériences de ce printemps ne seront pas perdues. Les spectateurs auront tout lieu d'être satisfaits. Il s'agit ici d'une production de premier ordre, digne de toute manière d'intéresser un public intelligent et cultivé.

Au cinéma

Le programme du Capitole est, cette semaine, d'une abondance toujours variée et agréable. Après les « actualités » coutumières, passe un film documentaire sur les pingouins qui, à part quelques longueurs et quelques digressions, est fort intéressant. Puis c'est le *Rêve*, qui est joué par une troupe de valeur et dont nous avons surtout goûté, à plus d'une reprise, la photographie.

Les représentations de Grock sont fixées aux vendredis 2, samedi 3 et dimanche 4 octobre, les trois jours en soirée et le dimanche après midi.

11 Feuilleton de la LIBERTÉ

L'héritière et la montreuse de marionnettes

par Edouard de KEYSER

Servane n'écoutait plus Kate. Elle se demandait si elle devait lui apprendre la nouvelle ou la garder dans le secret de son cœur. Elle se décida très vite pour cette dernière résolution. Kate était-elle en état de comprendre ? Elle gémissait, voudrait débarquer à Lisbonne, regagner Paris par le Sud-Express... Impraticable... Il fallait donc se taire, ne pas compromettre la mission que Dieu lui confiait par la voie de l'amour.

Kate se tut également. Elle ne voulait pas non plus dévoiler qu'il y avait à bord une âme qui n'était pas encore sœur mais qui pourrait le devenir... Une âme avec laquelle elle pourrait parler du Tonnerre de Brest.

Elles se séparèrent, parce que chacune désirait penser.

De plus, Servane voulait voir Camarès. Elle le découvrit sur le pont. Il causait —

horreur — avec M^{me} de Frèche et une demoiselle pâle, jolie et douce, la fille de la femme aux longs bras. La nièce des amiraux de France ne perdait pas de temps et tâchait de glaner sur le paquebot un fiancé... ou deux, car il est toujours prudent d'en réserver un de rechange.

Camarès aperçut Servane, la salua. Comme elle devait passer près de lui, dans l'allée étroite de la promenade, il se leva et lui dit :

— A bord, il faut que tout le monde se connaisse. La gaieté du voyage est à ce prix. Donc...

Il se tournait vers M^{me} de Frèche.
— Madame, permettez-moi de vous présenter une de nos jeunes passagères : Mademoiselle Roquetinbaut.

La femme maigre ne pratiquait pas l'oubli des offenses. Les mandibules dressées, elle glapit :

— Merci de l'honneur, monsieur. Je ne tiens pas à connaître une demoiselle qui vole les places du pont aux passagers.

Devant la mine ahurie de Camarès, Servane éclata de rire.

Elle s'écria :

— A bord, il faut que tout le monde se connaisse. La gaieté du voyage est à ce prix... Nous nous connaissons, madame et moi. Vous verrez comme c'est amusant.

M^{me} de Frèche était debout.

— Viens, Cécile, grogna-t-elle.

Et elle s'engouffra dans le sabord voisin.

Servane s'était dit que la première rencontre, seule à seul, avec Daniel, serait inoubliable. Elle pétillait d'esprit et lui ferait oublier en une minute qu'elle n'avait qu'un mètre quarante-cinq. Or, quand M^{me} de Frèche fut disparu de son horizon, la jeune fille perdit tous ses moyens. Elle ne sut plus où elle était, si elle devait parler ou se taire, et resta bouche bée devant un homme qui ne disait mot.

— Ça vous ennuie, demanda-t-elle enfin, que cette dame m'ait cédé la place ?

— Un peu, mademoiselle.

La réponse ne fut pas adoucie par la laque miroitante de la politesse.

— Ce n'est pas de ma faute, fit-elle, humble. Tout à l'heure, elle m'a cherché chicane pour les places des fauteuils.

— Sa fille, dans tous les cas, est charmante, répondit-il moins sec, et sans se douter que cette nouvelle riposte venait de faire du mal.

Elle baissa la tête. Elle avait envie de se lever, de fuir à son tour, et ne pouvait plus bouger de son siège. Elle y restait clouée par une force invisible et toute-puissante. Elle était malheureuse, comme un naufragé sur un radeau, pour la phrase qu'elle venait d'entendre, et en même temps elle se sentait monter au septième ciel, parce qu'il se trouvait là.

Tout ceci est incompatible, absurde, illogique. Mais que voulez-vous ? Je n'y puis rien.

Bien élevé, Camarès ne voulut pas partir sans un simulacre de conversation. Il supputa l'arrivée à Vigo, première escale, parla d'une vieille église, de la pêche des sardines, rappela qu'à Lisbonne on aurait peut-être le temps de pousser jusqu'au château de Cintra. Rien de nouveau ni d'intéressant pour Servane. Elle ne répondait plus et, le visage contracté, plus jolie encore sous son apparence soucieuse, elle tâchait de découvrir, dans les yeux de Daniel, les indices de son inquiétude, de ses doutes, de ses projets.

Il parlait pour s'étourdir ! C'était certain ! Car maintenant, il parlait trop. Il avait besoin d'un réconfort... Quelle joie, quelle force, s'il savait que trois recrues étaient à ses côtés ! Il se croyait seul, le pauvre homme...

Mais il décourageait les meilleures inten-

tions. Il parlait par éducation, et d'un ton rude. Il ne cherchait pas à se montrer aimable avec une jeune personne qui ne lui était sans doute pas autrement sympathique. Lorsqu'ils se quittèrent, sur un salut raide, il avait perdu toute chance de susciter une confiance, et Servane avait décidé d'agir en cachette, de le sauver, sans qu'il pût jamais se douter d'où lui venait le salut.

Elle retourna aux secondes, apprit à sa nouvelle amie que l'autorisation était transmise au maître d'hôtel, et Ariette la mena vers le sujet d'élection, le seul qui pût exister en ce moment.

Servane se plaignit de la longue femme aux mandibules menaçantes, qui se permettait d'avoir une fille délicieuse et qui venait à bord essayer de troubler d'honnêtes fiançailles.

— Tant pis, fit-elle avec un soupir déchirant. Je me dévouerai. Nous le sauverons. Puis je disparaîtrai... Car il ne m'aimera jamais, Ariette. Je lui suis antipathique.

— Nous verrons ça...

— Vous le constaterez demain... ou ce soir. Mais, après le dîner, Servane eut beau attendre au salon de musique, y affronter les regards de M^{me} de Frèche, décourager les tentatives des jeunes gens, Daniel ne parut pas.

La joie de la jeune fille fondit sous l'inquiétude et la compassion. Celui qu'elle aimait demeurait dans sa cabine, à ressasser des pensées de mort. Devant lui défilait des tableaux sanglants... Il relisait peut-être des lettres de menaces... Il se préparait à la grande lutte...

Désespérée, elle alla s'asseoir sur le pont. Impossible de lire. Les lampes encagées ne jetaient que des lueurs sporadiques. Le seul

travail praticable serait celui de l'imagination ou des souvenirs.

Servane n'en était encore qu'à l'imagination. Elle allait bâtir des plans absurdes pour percer le secret de Camarès, lorsque Ariette vint la surprendre. Elle l'avait cherchée à travers les glaces du salon de musique et s'en allait, quand elle l'avait aperçue dans son fauteuil. La nuit était douce. Plus loin, quelques hommes devisaient en riant. On voyait luire le feu des cigares, dont ils secouaient les cendres par-dessus bord.

— Que je suis contente, Ariette ! s'écria Servane. Je me pensais abandonnée.

— Et moi, je vous croyais emportée par les blues et les hostons.

— Il n'est pas là...

— Au dîner, il a été loquace ?

— Je n'ai pas entendu sa voix.

— Son aventure doit le tourmenter, et c'est naturel. Mais il va peut-être à la fortune.

Servane s'écria, les yeux au ciel :

— En a-t-il besoin ? Mon mari serait riche !

— Il aime peut-être mieux tenir la richesse de lui-même.

Servane essaya de reconquérir sa lucidité froide.

— Voyons. Il faut tout de même décider une tactique. Je veux savoir exactement ce qu'on trama contre lui. Je veux connaître son secret.

(A suivre.)

Les abonnés qui nous avisent d'un changement d'adresse voudront bien y joindre 20 cent.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

L'Œuvre cantonale d'assistance aux vieillards

On nous écrit :
La réunion générale annuelle de l'Œuvre cantonale d'assistance aux vieillards s'est tenue à Fribourg, jeudi, sous la présidence de M. Hayoz, directeur de la Banque populaire, qui a souhaité la bienvenue à l'assemblée et l'a remerciée d'avoir répondu à l'appel qui lui a été adressé. Il a rappelé le souvenir de M. Léon Genoud, qui fut l'organisateur de l'Œuvre dans le canton de Fribourg et qui, comme secrétaire, puis comme président, a donné son temps et son cœur à cette organisation qu'il aimait particulièrement.

Le rapport de 1930 a démontré les efforts que fait le Comité cantonal pour aider le plus possible la catégorie la moins secourue et partant la plus à plaindre. Il est certainement des œuvres qui accordent des secours à tous les malheureux, mais le vieillard sort peu, est peu connu et passe presque inaperçu. Une somme de 31,963 fr. a été dépensée en 1930 et certainement il faudra près de 40,000 fr. en 1931, puisqu'on prévoit un budget de plus de 20,000 fr. pour les mois d'hiver seulement.

Chaque année, Mgr notre Evêque veut bien recommander dans la *Semaine catholique* la collecte en faveur de la vieillesse, et la remarque a été faite que, dans les localités où le chef de la paroisse signale cette collecte, celle-ci a un résultat bien meilleur. C'est donc sur messieurs les curés et messieurs les pasteurs que le comité compte pour pouvoir continuer son œuvre bienfaisante.

Un projet de statuts élaborés par le président a été discuté et sera soumis à la Commission centrale.

Différentes résolutions ont été prises tendant toutes à obtenir des sommes plus fortes qui permettent de soulager davantage les pauvres vieillards. Nous sommes à la fin d'un été qui n'a eu d'être que le nom. Nous devons penser non seulement à la nourriture qui leur est nécessaire, mais encore à un peu de chauffage, aux vêtements etc. Il va sans dire que nous ne pourrions jamais arriver à pourvoir à tous les besoins, mais il est notre devoir, et c'est aussi notre désir, de rendre la vie aussi supportable que possible à ceux qui ne peuvent plus, faute de forces et de moyens, obtenir le nécessaire.

Nous devons intéresser tout le monde à cette œuvre si belle. Sans doute chaque malheureux a droit à la pitié, et la lettre pastorale des évêques de Suisse à l'occasion de la Fête d'action de grâces recommande à tous la charité envers nos frères dans le besoin, mais la catégorie des vieillards au déclin d'une vie qui n'a peut-être jamais été belle et qu'on ne peut plus espérer meilleure, n'est-elle pas celle qui doit attirer le plus notre pitié et mériter notre sympathie ?

L'assemblée s'est séparée, après avoir pris la ferme résolution de travailler le plus possible au bien de ces pauvres malheureux qui mettent en nous toute leur confiance et leur espoir.

Un peu de prudence

Magistralement refaite, l'avenue Weck-Reynold se présente aujourd'hui comme un billard aux pneus des automobiles. Ce n'est point cependant un autodrome et certains conducteurs trop prompts à accélérer sont priés de s'en souvenir, celui notamment qui, hier, à midi, au contour de Tivoli, commença un dérapage qui, poursuivi, ne se serait pas terminé sans dégâts pour sa personne, et, ce qui est infiniment plus grave, pour l'un ou l'autre des passants, à cette heure assez nombreux.

Exposition de champignons

Aujourd'hui samedi, demain dimanche et lundi à lieu à l'hôtel de la Tête Noire, à Fribourg, une exposition de champignons organisée par la société mycologique. L'entrée est gratuite. On pourra admirer, cette année, la belle collection de champignons stérilisés, séchés, en farine, etc., appartenant à M^{me} Schreier, de Biberist.

Les instituteurs sont invités à conduire leurs élèves à cette exposition. Des personnes compétentes y feront d'intéressantes causeries.

Cyclisme

Demain dimanche, 27 juillet, grande matinée cycliste organisée par le Vélo-Club Fribourg. A 7 h., course de côte, départ de la Neuveville et arrivée derrière l'hôpital Daler ; à 8 h., départ de la seconde « manche » du classement réservé aux non-membres, sur le parcours Fribourg-La Roche-Riaz et Fribourg, soit 48 kilomètres, et l'arrivée avenue du Midi. Pendant que ces coureurs seront en route, la course de vitesse, réservée aux membres du club, se courra sur la même avenue.

Un nombreux public ne manquera pas d'aller applaudir les coureurs.

Dimanche, 4 octobre, à partir de 10 heures, la course Berne-Genève, pour professionnels et amateurs, traversera Fribourg et se dirigera vers Bulle par Le Bry.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société féminine de gymnastique « Freiburgia ». — Lundi, reprise des leçons obligatoires à la halle des Grand-Places.

Société de tir de la ville de Fribourg. — Ce soir, 26 septembre, dès 8 h. 1/2, réunion amicale à la taverne de la Foire aux provisions. Invitation à tous.

Grave accident à la gravière de Péroles

Ce matin samedi, un grave accident s'est produit à la gravière des Entreprises électriques, à Fribourg (Péroles) où se trouvent entassés les amas de gravier et de sable sortis de la Sarine. Un ouvrier, M. Joseph Egger, occupé sur un pont volant et qui avait omis de se munir de souliers ferrés, a glissé sur les planches couvertes de givre. Il est tombé sur le sol d'une hauteur de huit mètres. On le transporta aussitôt à l'hôpital cantonal, où on constata une fracture de la colonne vertébrale et de multiples contusions sur tout le corps. Le blessé est dans un état très grave.

M. Joseph Egger, qui habite à Fribourg, à la rue d'Or, 102, est marié et père de quatre enfants.

Buraliste postale blessée d'un coup de feu

Hier matin, à 7 heures, M^{me} Alice Guillaume, buraliste postale à Siviriez, reçut la visite de M. Dévaud, facteur de Chavannes-les-Forts. Celui-ci, par mesure de précaution contre les cambrioleurs, qui « travaillent » dans la Glâne, possédait un revolver, dont il voulait expliquer le manquement à M^{me} Guillaume. Malheureusement, l'arme était chargée et un coup partit, atteignant à l'aîne la malheureuse buraliste, qui dut être transportée à l'hôpital cantonal, où on a extrait la balle.

Collision d'automobiles

Ce matin, vers 10 h. 1/2, sur la place de la gare, à Fribourg, une collision s'est produite entre l'automobile de M. Bersier, juge au tribunal de la Sarine, et celle de M. Bossel, boucher. Il n'y a eu, heureusement, que des dégâts matériels.

La Foire aux provisions

La visite de la Foire fut particulièrement réjouissante pour les deux premiers jours. Il est à prévoir qu'une grosse affluente de visiteurs et d'acheteurs se pressera dans les locaux de la Foire aujourd'hui samedi et demain dimanche.

Il semble utile de rappeler à nos ménagères que la Foire s'ouvre tous les jours à 8 h. du matin, et que, jusqu'à 10 h., les jours ouvrables, l'entrée d'approvisionnement n'est que de 30 c. par personne.

Aujourd'hui, se tient l'assemblée des délégués de la Fédération des syndicats agricoles du canton de Fribourg.

Cet après-midi également, les journalistes de la ville fédérale visiteront la Foire aux provisions.

Ce soir samedi, dès 8 h. 1/2, aura lieu, à la taverne de la Foire aux provisions, un grand concert d'accordéonistes.

Demain dimanche, la Foire sera ouverte à 9 h. du matin. Il y aura une réunion des maîtres-bouchers.

Les marchandises vendues à la Foire aux provisions sont très appréciées, de même que les consommations de la taverne : quant au jambon, au poulet et à la fondue de la taverne, les connaisseurs s'en régalaient tous les jours.

Dans la Glâne

On nous écrit :
Cette semaine de septembre a coïncidé avec une baisse particulièrement sensible de la température, qui nous vaut maintenant le voisinage immédiat de la montagne blanche et la gelée nocturne. Mercredi, des flocons sont même tombés sur les campagnes glânoises et ont légèrement saupoudré les villages échelonnés sur les flancs du Gibloux. Pour un 23 septembre, c'est plutôt désastreux, alors que le contraire serait désirable pour mûrir les dernières récoltes et en faciliter la rentrée dans de bonnes conditions. Mais qui sait ? Cette précoce offensive de la morte saison peut n'être qu'un épouvantail. Une chute de neige sur les sommets est parfois le signal d'un retour de beau temps.

Les maisons d'éducation et les instituts du chef-lieu glânois ouvrent successivement leurs portes. Commencée par les écoles primaires il y a une quinzaine de jours, la rentrée de la jeunesse studieuse s'est étendue cette semaine aux élèves de l'école secondaire des filles. Dans quelques jours, ce sera le tour du pensionnat Saint-Charles de recevoir son contingent d'étudiants.

Les pluies, le froid, la neige, ont accéléré la descente des troupeaux de la montagne. Chaque jour, nos routes sont sillonnées de bestiaux regagnant leurs quartiers d'hiver.

L'administration des Chemins de fer fédéraux a fait procéder au godronnage de tout l'emplacement de la gare de Romont. Désormais, les véhicules de tout calibre pourront circuler allègrement sur ce carrefour, sans plus soulever les incommodes nuages de poussière et les flots de boue d'autrefois.

D'autre part, les travaux de correction de la route de la Belle-Croix, près Romont, sont en voie d'exécution. L'entreprise, devisée de 40,000 fr. à 50,000 fr., a été confiée à trois maîtres d'état de Romont. Devant le développement rapide et incessant de la circulation, il y a longtemps que cette transformation s'imposait. Ces travaux sont exécutés sous les auspices de la ville de Romont en collaboration avec l'Etat.

La politique, qui, durant toute la période estivale, est demeurée somnolente, va sortir de son silence prochainement pour le renouvellement du Conseil national. Dans la Glâne, il est à prévoir que tout se passera dans le calme le plus parfait et le plus complet.

Congrégation de la Bonne Mort

La réunion mensuelle de la Congrégation de la Bonne Mort aura lieu à l'église du Collège, demain dimanche, 27 septembre, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

Londres, 26 septembre.

On mande de Tokio au *Times* :
Une atmosphère de détente règne aujourd'hui, samedi, dans les bureaux gouvernementaux. On compte que la déclaration gouvernementale apaisera la plupart des appréhensions qui se sont fait jour à l'étranger sur les intentions du Japon. On espère que la situation politique et militaire est maintenant suffisamment équilibrée pour permettre à la diplomatie d'opérer dans une atmosphère de calme.

Londres, 26 septembre.

On mande de Pékin au *Daily Telegraph* :
Dans un communiqué officiel, le gouverneur Tchang Hsue Liang a publié que, en dépit des déclarations rassurantes du Japon, des avions japonais continuent à semer la panique et la destruction. Ils ont, ce matin même, samedi, fait une attaque en règle avec des bombes et des mitrailleuses contre la ligne du chemin de fer chinois.

Moscou, 26 septembre.

L'ambassadeur du Japon s'est rendu au commissariat des affaires étrangères, où il a eu un entretien avec Litvinov.

Le voyage à Berlin de MM. Laval et Briand

Paris, 26 septembre.

Les deux ministres français quitteront Paris cet après-midi, samedi, à 16 h. 25, par le train rapide ordinaire auquel sera attachée une voiture spéciale pour les deux ministres et leurs collaborateurs, MM. Monier, chef adjoint du cabinet du ministre de l'intérieur ; Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère des affaires étrangères ; Léger, chef du cabinet de M. Briand ; Hémar, interprète officiel.

L'arrivée à Berlin aura lieu demain matin, dimanche, à 8 h. 30. Les ministres français seront reçus à la gare par le chancelier Brüning et le ministre des affaires étrangères Curtius. Un déjeuner intime sera offert demain dimanche par M. Curtius, et demain soir, un dîner par M. Brüning. Lundi matin, visite au président Hindenburg ; le soir, dîner à l'ambassade de France. Mardi, départ pour Paris.

Berlin, 26 septembre.

Hitler a interdit à tous les membres du parti national-socialiste de prendre part à des manifestations quelconques contre les ministres français pendant le séjour de ces derniers en Allemagne. Toute infraction à cet ordre sera suivie de l'exclusion immédiate du parti.

L'*Observateur raciste*, organe officiel du parti national-socialiste, qui publie cet ordre du jour de Hitler, déclare que des manifestations contre les ministres français ne pourraient être que l'œuvre d'agents provocateurs, en vue de fournir aux autorités un prétexte de sévir contre le parti.

La démission de M. Curtius

Berlin, 26 septembre.

Le fait que le cabinet du Reich a remis la discussion des questions de politique étrangère jusqu'après la visite des ministres français ne laisse subsister aucun doute sur la position de M. Curtius dans le cabinet Brüning.

Dans les milieux politiques, on considère la démission du ministre des affaires étrangères comme certaine.

Le 84^{ème} anniversaire du maréchal Hindenburg

Berlin, 26 septembre.

Le président von Hindenburg fêtera le 2 octobre son 84^{ème} anniversaire.

L'association d'anciens combattants « Kyffhauser », qui groupe 30,000 organisations avec trois millions de membres, dont les Casques d'Acier, organisera, à cette occasion, une grande manifestation de propagande au Palais des sports de Berlin. Des allocutions seront prononcées par d'anciens généraux de l'armée impériale pour fêter les quatre-vingt-quatre ans du maréchal. Le général von Metzch a choisi pour sujet : « La course aux armements et le droit de l'Allemagne à la sécurité ».

La manifestation du « Kyffhauser » sera diffusée dans toute l'Allemagne.

Les Soviets cherchent à emprunter

New-York, 26 septembre.

(Havas.) — M. Bogdanoff, chef de la mission commerciale soviétique aux Etats-Unis, est arrivé à New-York. Il a déclaré que la Russie cherchait à obtenir de l'Amérique un prêt de 100 à 150 millions de dollars.

La crise des banques

Paris, 26 septembre.

(Havas.) — Le ministre des finances communique la note suivante :

Le ministre des finances a réuni dans son cabinet les représentants des grandes banques avec le gouverneur de la Banque de France. L'objet de la réunion était d'examiner la situation de la Banque nationale de crédit, au sujet de laquelle certains bruits avaient été répandus en Bourse. Après examen de la situation, un fonds de crédit a été constitué. La Banque nationale de crédit est donc en mesure de poursuivre normalement ses opérations et de faire face à tous les engagements.

Calcutta (Inde), 26 septembre.

(Havas.) — La banque Thackers and Spink a suspendu ses paiements en raison de lourds retraits de fonds.

Londres, 26 septembre.

On mande de New-York au *Daily Telegraph* :
En vue d'accroître leurs réserves, les banques centrales étrangères ont fait mettre de côté une quantité d'or évaluée à 40 millions de livres sterling. Cette opération a provoqué un vif recul des valeurs.

Les troubles en Angleterre

Londres, 26 septembre.

(Havas.) — De nouveaux troubles se sont produits dans la soirée d'hier vendredi, à Dundee, où la police a dispersé les manifestants à coups de gourdin. A l'issue de la réunion, plusieurs communistes ont défilé des devantures.

Dagenhan, 26 septembre.

(Havas.) — Une colonne de 150 sans-travail se sont rassemblés devant la mairie et, sur le refus des conseillers d'accueillir une délégation, ont pénétré dans la salle des séances du conseil, qui dut faire appel à la police qui réussit à faire évacuer la salle. Les manifestants se sont retirés en chantant le « Drapeau rouge ».

La Jeunesse ouvrière catholique reçue par le Pape

Rome, 26 septembre.

Le Pape a reçu, jeudi soir, les 1,200 Jociestes français. Dans un discours particulièrement éloquent, il a béni l'apostolat catholique de la Jeunesse ouvrière et tous les travailleurs.

Dans l'épiscopat français

Rome, 26 septembre.

Mgr Louis Gaillard, évêque de Meaux, est nommé archevêque de Tours.

Mgr Gaillard, né à Beauvais en 1872, fit ses études de droit, entra ensuite au Séminaire de Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre en 1902. Le 21 novembre 1921, Pie X le choisissait comme successeur de Mgr Marbeau sur le siège de Meaux.

Mgr Gaillard avait été mobilisé comme infirmier militaire de 1914 à 1918.

Ses lettres pastorales sur l'esprit du monde, l'esprit paroissial et l'esprit diocésain, l'Action catholique sur le plan de la famille, de la profession, de la cité, le précepte de la charité avec le prochain tel que doit le pratiquer un catholique du XX^{ème} siècle, révèlent en lui un chef.

Les aviateurs de l'Atlantique

New-York, 26 septembre.

(Havas.) — Les aviateurs allemands Rody, Johansen et Vieg, qui avaient été recueillis en pleine mer par le vapeur norvégien *Belmorla* au cours de leur tentative de traversée de l'Atlantique, sont arrivés à New-York. Ils ont confirmé les circonstances dans lesquelles ils ont été obligés d'amérir à 80 milles environ de leur destination de Terre-Neuve, par suite du manque de carburant. Pendant six jours, ils ont enduré toutes sortes de privations. Un cargo-boat passa près d'eux sans les voir. Ils étaient exténués et près de périr de faim quand ils ont été recueillis par le bateau norvégien, qui avait aperçu la chemise qu'ils avaient mise à flotter au vent en signe de détresse.

Incendie à bord

Hambourg, 26 septembre.

(Wolff.) — Peu avant minuit, un incendie a éclaté à bord du navire *Neumark*, jaugeant 5000 tonnes et ancré au port de Hambourg. Ce navire appartient à la « Ilapag ». Cinq détachements de pompiers ont coopéré aux travaux d'extinction. Une demi-heure après, le feu était maîtrisé.

A l'Exposition coloniale

Paris, 26 septembre.

(Havas.) — Une chamelle du Jardin zoologique de l'Exposition coloniale avait été conduite dans un parc d'attraction de la Porte Maillot. Son petit âgé de 6 mois, nommé « Pacha », s'est enfui de son écurie à l'exposition, à travers tout Paris et s'est présentée au gardien du parc d'attraction. Après une telle preuve d'amour filial, il a été décidé qu'on laisserait « Pacha » à sa mère.

Le danger des armes à feu

Affoltern (Bâle), 26 septembre.

Hier après midi, à Affoltern, un père de famille avait décidé de faire la chasse aux rats dans sa cave. Armé d'un flober, il se mit à tirer. Mais un projectile, ayant ricoché, alla frapper sa fille, âgée de douze ans, à la tempe. La pauvre petite ne tarda pas à succomber.

Arrestation

Zurich, 26 septembre.

Deux employés de commerce de nationalité allemande et un mécanicien viennent d'être arrêtés à Zurich. Ils venaient de Thuringe et étaient recherchés par le ministère public de Weimar pour une escroquerie de 3300 mares. L'un d'eux, qui était employé dans un asile pour maladies nerveuses à Blankenheim (Thuringe) avait détourné la somme pour faire un voyage en Suisse avec ses collègues.

Au moment de l'arrestation ils avaient encore 1200 mares, qui ont été saisis.

Accident du travail

Zurich, 26 septembre.

Un manœuvre de soixante ans, nommé Stefan Merz, de Rasswangen, qui avait été blessé grièvement par une caisse qui lui est tombée dessus dans une fabrique de poterie, à Wiedikon, est mort des suites de l'accident.

Tué par son cheval

Dielsdorf (Zurich), 26 septembre.

M. Arnold Albrecht, de Stadel, transportait du fumier lorsque son cheval a fait une ruade. Atteint à la tête, M. Albrecht est mort quelques jours plus tard des suites de l'accident.

Electrocuté

Coire, 26 septembre.

A Langwies, un électricien de trente-quatre ans, M. Christian Roffler, de Malix, est entré en contact avec la ligne à haute tension. Il a été électrocuté.

Chutes mortelles

Villmergen (Argovie), 26 septembre.

A Villmergen, un paysan, M. Fridolin Meyer, qui cueillait des pommes, est tombé si malencontreusement de l'échelle qu'il est mort de lésions internes. Il avait soixante-quatorze ans.

A Niederwil (Argovie), un forgeron de 85 ans, M. Léonce Gehrig a dégringolé l'escalier de la cave et s'est si grièvement blessé qu'il est mort lui aussi.

Le temps

Zurich, 26 septembre.

Ce matin, samedi, les montagnes sont sous un ciel clair. La température est remontée durant la nuit, même sur les hauteurs. Le Righi-Kulm annonce une température de quelques degrés au-dessus de zéro.

Sur les hauteurs, le ciel est presque sans nuages. La mer de brouillard était, ce matin, à plus de 1000 mètres et seulement dans certains endroits. Il est probable que le beau temps continuera demain dimanche sur les hauteurs. Au sud des Alpes, le temps est clair et chaud.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Conseil national

Berne, 26 septembre.

M. Meyer (Zoug), radical, a fait rapport sur un traité d'amitié et de commerce conclu le 28 mai 1931 entre la Suisse et le Siam. Le traité a été approuvé sans discussion.

M. Ullmann (Thurgovie), radical, a fait rapport sur l'achat d'un terrain et la construction d'un garage postal à Coire, destiné aux autocars. Le crédit de 543,000 francs a été voté sans opposition.

On a procédé ensuite au vote final du projet d'aide à l'horlogerie. L'arrêté a été voté par 70 voix contre 3.

Le Conseil national a approuvé encore, par 86 voix, sans opposition, la convention sur la Banque internationale de crédit agricole.

M. Celio (Tessin), catholique, a fait rapport sur la correction de la Grande-Schlieren, près d'Alpnach. La subvention de 1,250,000 francs a été votée sans opposition.

M. Hœppli (Thurgovie), socialiste, a développé une motion, invitant le Conseil fédéral à soumettre à bref délai aux Chambres un projet de révision de la loi de 1911 sur l'assurance-maladies et accidents.

M. Schulthess, chef de l'Economie publique, a déclaré que l'assurance-maladie a besoin d'une révision. Cette œuvre sera entreprise après l'adoption de l'assurance-vieillesse et survivants. M. Schulthess a déclaré que cette révision ne pourra être présentée très prochainement. Il a accepté la motion sous forme de postulat.

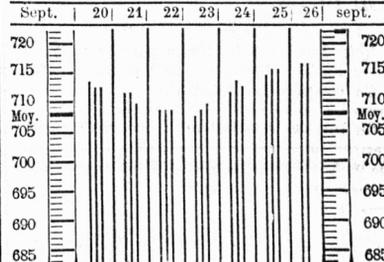
Le bureau a proposé d'ajourner la décision définitive au sujet des installations microphoniques.

Le président a donné un aperçu des travaux de la législature et a remercié ses collègues de l'appui qu'ils lui ont donné dans sa présidence. La session a été close à 9 h. 1/4.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

26 septembre

BAROMETRE



THERMOMETRE

Sept.	20	21	22	23	24	25	26	sept.
7 h. m.	8	9	7	5	0	0	1	7 h. m.
11 h. m.	14	11	8	7	7	8	12	11 h. m.
7 h. soir	11	8	6	5	5	9		7 h. soir

CHANGES A VUE

Le 26 septembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20	20 30
Londres (1 livre sterling)	18	20
Allemagne (100 marcs or)	—	—
Italie (100 lires)	25 55	

FRIBOURG

Football

On nous écrit :

C'est demain qu'aura lieu, au Stade de Saint-Léonard, le match entre Lausanne I et Fribourg I. Lausanne-Sports fait parler de lui dans toute la Suisse, par les joueurs excellents dont il s'est assuré l'appui. Les spectateurs du match de dimanche verront évoluer plusieurs vedettes très connues. Aux côtés de Kramer, on verra Tschirren, Spiller, Weiler, Feutz, Bernard, Hart.

De son côté, Fribourg I, qui a battu avec facilité Stade-Lausanne I et Monthey I, espère faire de son mieux pour remporter la palme. Et tous les partisans du club fribourgeois espèrent assister au jeu décidé de Mogel, Co-dourey, Andrey, Christinaz, Riesemey, Crockaert. Peut-être verra-t-on encore Fribourg vaincre la forte équipe de Lausannois.

A 4 h. 1/4, Morat I jouera un match d'entraînement contre Fribourg II.

Les tramways de Fribourg, dont le service a satisfait la foule des visiteurs du grand tournoi de dimanche dernier, organisent de nouveaux transports toutes les 7 minutes, dès 1 h. 40 de l'après-midi.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE, 27 SEPTEMBRE

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., messes basses — 8 h., messe des enfants, chantée ; sermon. — 9 h., messe basse ; sermon. — 10 h., grand-messe. — 11 h. 1/2, messe basse ; sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction.

Saint-Jean : 6 h. 1/2, messe basse. — 8 h., messe des enfants et communion générale. — 9 h., messe et sermon pour les paroissiens et les enfants de langue allemande. — 10 h., grand-messe ; sermon. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 6 h. 1/2 du soir, chapelet.

Saint-Maurice (solennité de saint Maurice, patron de la paroisse) : 6 h. 1/2, messe, communion générale de la Mauritia et des Enfants de Marie. — 7 h. 1/2, communion générale des enfants de langue française. — 8 h. 1/2, messe, sermon allemand, communion générale des enfants de langue allemande. — 10 h., messe solennelle, sermon français, bénédiction. — 1 h. 1/2, vêpres, procession et bénédiction. — 2 h., réunion des Enfants de Marie. — 7 h. 1/2 du soir, chapelet et prière du soir.

Saint-Pierre : 6 h., 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants, instruction et communion. — 9 h., messe pour les paroissiens de langue allemande, avec instruction et communion. — 10 h., messe chantée, sermon. — 11 h. 1/2, messe avec instruction. — 1 h. 1/2, catéchisme et prières. — 8 h. du soir, chant des complies et bénédiction du Saint Sacrement.

Notre-Dame : 6 h., messe basse, communion générale des Enfants de Marie, de langue allemande. — 8 h. 1/2, messe pour les cadres du Bat. Car. 2, suivie d'un sermon. — 10 h., grand-messe pour les enfants des écoles de langue allemande de la paroisse de Saint-Nicolas. — 8 h. du soir, chapelet, complies et bénédiction du Saint Sacrement.

R. Pères Cordeliers : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h., messe basse, sermon allemand. — 9 h., messe chantée. — 10 h. 1/2, messe basse, sermon allemand. — 2 h. 1/2, vêpres et bénédiction.

R. Pères Capucins : 5 h. 15, 5 h. 45, 6 h. 25, messes. — 10 h., messe basse avec allocution. — 4 h., assemblée mensuelle des Sœurs tertiaires.

LUNDI, 28 SEPTEMBRE

Notre-Dame : 9 h., messe pour le repos de l'âme de M^{me} Constance de Gottrau, membre de la congrégation des dames.

Secrétaire de la rédaction : **Armand Spicher.**

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Mademoiselle Constance de Gottrau
de Granges

sera célébré à l'église de Marly, lundi, 28 septembre, à 9 h. 1/2.

†
La paroisse de Villars-sur-Glâne fera célébrer, dans son église, le lundi 28 septembre, à 9 h. 1/2, un office de requiem pour le repos de l'âme de

Monsieur le Dr Ernest Syngy
son ancien curé

†
Les enfants de M^{me} Julie Eltschinger, à Chésozeloz, Corminboeuf et Fribourg, et les familles parentes et alliées font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Julie ELTSCHINGER
née Volery

leur chère mère, grand-mère, tante et cousine, enlevée à leur affection dans sa 63^{ème} année, après une pénible maladie, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu, à Belfaux, le 28 septembre, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

†

Monsieur Ernest Déneraud, à Remont, et sa nombreuse parenté, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Françoise DÉNERAUD-PERROUD
tertiaire de Saint-François

leur chère épouse, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée à Romont, le 25 septembre, après une longue et pénible maladie, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu, à Romont, lundi, 28 septembre, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de faire part.

†

Madame veuve Emilie Neuhaus-Wyss et sa famille, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Albertine WYSS

leur chère sœur et tante décédée à Kappel, le 24 septembre, dans sa 76^{ème} année, après une courte et pénible maladie, munie des secours de la religion.

L'enterrement a eu lieu à Kappel, jeudi, 24 septembre.

POMPES FUNEBRES



**Croix, cierges
Rubans
FLEURS
NATURELLES**

Dépôts à
Bulle : M. Pasquier.
Romont : M. Comte.
Châtel : M. Schreter

MURITH
26, rue de Romont.
FRIBOURG
Tél. 1.43.

Représentants sérieux

SONT DEMANDÉS pour machines à coudre. S'adresser par écrit sous chiffres P 14715 F, à Publicitas, Fribourg.

Dimanche 27 septembre

à
L'auberge du Pont de la Glâne
RECROTZON

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. 14726 F.
Le tenancier.

Capitole Du 2 au 4 octobre inclus
GRAND GALA
Théâtre GROCK
en personne avec son programme de Music-Hall.
Tous les soirs à 20 h. 30. Dimanche mat. à 15 h.
Tarif des places : 2 fr. 20 à 5 fr. 50.
Faveurs généralement suspendues. 105-10
Location ouverte à la Caisse du Capitole.

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

RECROTZON
à
Cormérod

14722 Se recommande : Le tenancier.



Pour le ski
Nouveaux arrivages,
nouveaux prix,
nouvelles coupes
où ? 16-62
chez **DOSSENBACH**
AUX ARCADES

Dimanche 27 septembre
Au café du Chamois,
à Villars-sur-Glâne
RECROTZON
Invitation cordiale :
La Jeunesse et la tenancière :
14703. Veuve Chavallaz.

On demande
pour tout de suite, jeune
homme, sachant traire.
Occasion d'apprendre
l'allemand. 14680
Chez Ebischer Ignaz,
Heitenried (Cl. Fribourg).

Si la soupe manque au
menu,
Gusta
rapide, est bienvenue !
75 ct. le pag. de 500 gr.
Fabr. de prod. d'avoine,
Villmergen.

A LOUER

au centre de la ville, jolie
CHAMBRE MEUBLÉE
20 fr par mois.
S'adresser s. P. 41198 F,
à Publicitas, Fribourg.

ON DEMANDE
pour Romont
jeune fille de toute con-
fiance pour les travaux
du ménage et aider au ma-
gasin. Vie de famille.
S'adresser par écrit à
PUBLICITAS, à Fribourg,
sous chiffres P 14728 F.

A louer

bel appartement de six
pièces, confort moderne ;
entrée tout de suite ou à
convenir. Prix de location
très avantageux.
S'adr. : « LA SUISSE »,
place de la gare, 38, Fri-
bourg. 14573 F

Téléexpress 1932

avec Calendrier, Foires,
Horaire, adresses maisons
recommandées et Liste
prop. Automobiles frib.,
paraîtra 74-10 F

en décembre
Répertoire téléphonique
et commercial le plus
apprécié.

On demande jeune

Garçon

pour aider à la maison et
au jardin et dresser les
quilles. Vie de famille.
Occasion d'apprendre
l'allemand. 37944 Lz
S'adresser à la famille
Felber, Gasthaus zur
Balm, Meggen, près Lu-
cerne.

RECROTZON

Café du Moléson

Dimanche 27 septembre
ORCHESTRE « FROHSINN »
Beignets, cuquettes et cuchaules.
Poutlets et salé de campagne.
Invitation cordiale. 14652

Fourneau à gaz de pétrole
avec ou sans four



Sur ordre de la fabri-
que, 600 fourneaux Red-
Star, à 3 foyers, connus
dans le monde entier,
seront vendus à un prix
bien inférieur à celui du
catalogue. Garant réelle-
ment de 5 ans. Occasion uni-
que. N'attendez pas de
demander le catalogue
gratuit 12 M. 8-28 U
Optimus-Tschäppät S.A.
36, r. du canal, Bienne

UN MONSIEUR
à qui on ne la fait pas...

exige un apéritif sain
« DIABLERETS » et non
un « Bitter », et il n'est
jamais trompé. 227

On demande pour tout
de suite, un

Domestique

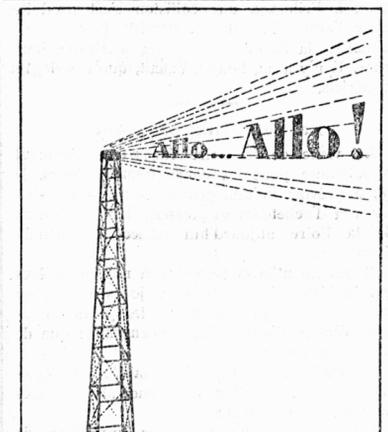
sachant traire. Bons ga-
ges. 14709
S'adresser à Maurice
Perrin, agriculteur, Cor-
ballod (Neuch.).

A céder, sur bon pas-
sage, à Lausanne, pour
cause de famille, un
excellent MAGASIN DE
TABACS-cigares, MER-
CERIE, BONNETERIE,
etc. Excellente affaire p^r
personne sérieuse. Offres
écrites s. chif. W 19065 L,
à Publicitas, Lausanne.

Appartement

moderne

Confort parfait. Belle vue.
Cinq pièces, hall, Central.
Eau chaude. 14727 F
S'adresser Imprimerie
Delaspre, 5, r. du Temple.



Allo... Allo!

15 OCTOBRE 1931
DERNIER DELAI
d'expédition des coupons du
grand concours
Schuler
1500 prix. Valeur totale
Fr. 30.000.

En outre, un grand nombre de
prix de consolation.
Chaque participant peut en-
voyer plusieurs réponses et
gagner ainsi plusieurs prix.
Demandez les formulaires de no-
tre grand concours à votre four-
nisseur ou directement à la
SAVONNERIE SCHULER KREUZLINGEN

Dimanche 27 septembre

RECROTZON
au Café de Cou taman

BONNE MUSIQUE
Spécialité de briquets — Vins premier choix
Invitation cordiale : La famille Jungo.

Pour le TRAVAIL

COMPLETS saiepettes, à Fr. 7.50
COMPLETS saiepettes bleus, garantis
au lavage, à 8.50, 9.50, jusqu'à 13.50
rayés bleu et blanc à 11.50
écrus à Fr. 9.—, 10.50 & 12.—
BLOUSES grises, beiges et écruées, long.
110-125 cm., de Fr. 8.— à 9.50
BLOUSES DE COIFFEURS, avec col
blanc et bleu à Fr. 10.50
VESTONS boulangers, depuis Fr. 7.50
VESTONS cuisiniers et confiseurs,
depuis Fr. 8.50
PANTALONS boulangers et confiseurs,
depuis Fr. 7.50
VESTONS bouchers à Fr. 9.50

MARCHANDISE DE QUALITÉ

Travail soigné

A la Perfection

Jacques Guggenheim-Schneider

FRIBOURG

10, Avenue de la Gare

Timbres d'escompte 5 %

Dimanche 27 septembre

Recrotzon

à Misery

GRANDE MUSIQUE

Invitation cordiale. Le tenancier.

AVIS

aux Paroissiens de Saint-Nicolas

Le soussigné a l'honneur d'informer les
paroissiens de Saint-Nicolas qu'il se charge
de la préparation des chambres et toilettes
mortuaires, de la fourniture des cercueils,
ainsi que de toutes les formalités relatives
au décès. 14708

L'exécution des cercueils est assurée
par la MAISON JOSEPH BRUGGER, à
FRIBOURG.

Maxime DUPRAZ, sacristain.
TEL. N° 9.78.

Granges - Paccot

Dimanche 27 septembre

RECROTZON

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. Le tenancier.

Dimanche 27 septembre

L'auberge de Matran

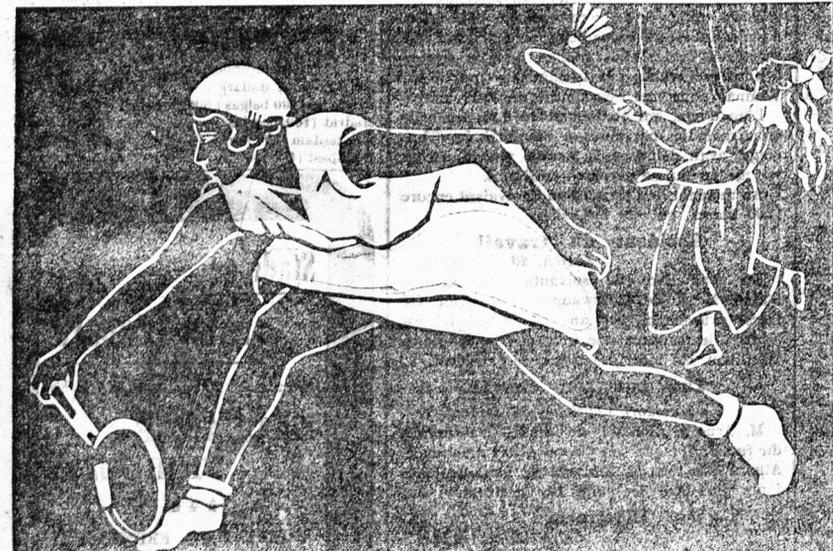
RECROTZON

BONNE MUSIQUE — PONT

Cuquettes et cuchaules

Invitation cordiale. 14733 F

La jeunesse et le tenancier.



LES TEMPS CHANGENT... MAIS LA CIGARETTE

LAURENS

"ROUGE" F. 125

RESTE INVARIABLE.

SA QUALITÉ ASSURE SON SUCCÈS

Nous mettons en vente deux nouveaux modèles RICHELIEU pour messieurs en box noir, fin

N° 39 au 47 Fr. 14.80

Très confortable et à recommander!



Kurth Fribourg

C'est un jeu d'enfant...



de cirer les chaussures avec SELECTA. La pâte fine pénètre d'elle-même dans le cuir, l'assouplit et brille sans effort.

Selecta

Prod. chim. - techn. Uve C. Mermod, Carouge-Geneve

Dimanche 27 septembre

Recrotzon

à l'hôtel de la gare COURTEPIN

Bonne Musique

14659 Invitation cordiale Le tenancier.



CAPITOLE

Cinéma Sonore

Du vendredi 25 sept. au jeudi 1^{er} oct. inclus
Tous les jours, à 20 h. 30
Dimanche, matinée à 15 h.

Un grand film, parlé français

LE RÊVE

avec

Simone GENEVOIX, Jacques CATELAIN
et Germaine DERMOZ

Au même programme :

AUX ÎLES DES PINGOUINS

Actualités (Pathé Sonore)

C'EST UNE SEMAINE DE GRAND GALA

Location tous les jours, de 17 à 19 heures

Téléphone 1300

Auberge des Arbognes

Dimanche 27 septembre

RECROTZON

ORCHESTRE 1^{er} ORDRE

Salé de campagne, beignets, cuchaules
Vin 1^{er} choix

14706 Le tenancier.



Suivez le conseil de votre dentiste

«Voici deux ans que j'utilise la pâte dentifrice Thymodont et je ne puis que la recommander très chaudement. A mon avis, elle est supérieure à toutes les autres préparations.» Dr. F., Dentiste

Des centaines de dentistes recommandent le Thymodont à leurs patients parce qu'ils en connaissent les éléments constitutifs; ils utilisent ceux-ci personnellement dans leur pratique et les apprécient. Ce sont le Thymol, agent désinfectant excessivement efficace et le baume du Pérou, un médicament dont la réputation n'est plus à faire, pour le traitement des gencives malades.

Grand tube 2.-
Petit tube 1.25
Eau dentifrice 2.50

Fabricant: Institut Sérothérapique & vaccinal suisse à Berno

Dépôt Général: J. Schaefer, Zurich-Centre

Thymodont

LA PÂTE DENTIFRICE D'UN DENTISTE

Représentants

Nous demandons des représentants pour chaque région pour la vente de

Postes de RADIO

Pas de connaissances nécessaires. Bénéfices intéressants. Nous rendons attentifs les postulants au fait que seules seront prises en considération les offres contenant :

34346 X

a) curriculum vitae complet ;

b) références de tout premier ordre.

Maison Marcouse, Radio, Stand, GENEVE.

Docteur

WEISSTENBACH

ABSENT

jusqu'au 11 octobre.

Leçons de violon

et

solfège

Louis SCHORRO,

professeur diplômé, recommencera ses cours le 1^{er} octob. chez M. Brohy, concierge, bâtiment scolaire du Gambach, Fribourg. 14702 F

Poils

superflus

lucets disgracieux disparaissent par l'emploi de non produit RAPIDENTH immédiatement et complètement

avec la racine

sans douleurs, sans irriter la peau même la plus délicate. Supérieur à toutes les crèmes et poudres décolorantes, qui ne détruisent jamais la racine et occasionnent ensuite une croissance plus abondante. Supérieur aussi à l'électrolyse si coûteuse et si douloureuse. Avec le



RAPIDENTH, la disparition des poils est définitive. Dr méd. Clasen écrit :

Cette méthode absolument inoffensive et jamais atteinte est la plus radicale et la plus recommandable qui existe. Prix, fr. 5.- (Port, etc., 50 ct.)

Envoi discret, remboursement ou timbres-poste.

Schroeder-Schenke Zurich 212, rue de la gare, V. M. 93

Dents blanches

embellissent et rendent attrayant tout visage. On obtient bien souvent après un seul brossage, un éclat merveilleux d'ivoire poli grâce à la pâte dentifrice Chlorodont. Faites d'abord un essai avec le petit tube à Fr. 1.-. Grand tube à Fr. 1.80. En vente partout! Pour obtenir un échantillon gratuit, adresser cette annonce à Otto Schroeder, Dépt. Laboratoire Leo, Genève

DIMANCHE

Buffet de la gare, **PENSIER**

RECROTZON

14693

Famille Egger.



Exquises..
les inimitables
tripes à la milanaise
Seethal prêtes
à la minute!



OCCASION — à vendre

potagers à bois, 2 et 3 trous, réparés à neuf, plusieurs lits complets à 1 et 2 places, également réparés à neuf, lits d'enfants, deux armoires blanches, 1 grande étagère de cuisine, canapé, divan, fauteuil, chaises rembourrées, tables de chambre, rondes et ovales, armoire à glace à 1 porte, dressoir, commodes, etc., etc.

Au magasin Grand'ruce, 38 Fribourg.
PRINCE Téléph. 12.18. 165-20

Forte réduction

du prix des billets, le dimanche, pendant l'automne 1931

Du 27 septembre au 15 novembre 1931, il est délivré, le dimanche, des billets d'aller et retour valables un jour (billets du dimanche), dont le prix est celui de la simple course (enfants, demi-taxe), pour le parcours des lignes de chemin de fer Fribourg-Morat-Anet (en trafic direct seulement), Anet-Täuffelen-Bienne, Berne-Neuchâtel, Thoun-Interlaken-Bönigen, Spiez-Kandersteg-Brigue, Spiez-Zweisimmen, Berne-Belp-Thoune, Berne-Schwarzenburg, Berne-Châtères-Neuchâtel, Gümmenen-Laupen-Flamatt, ainsi que par les trajets en bateau sur le lac de Thoune

Cette réduction n'est pas accordée dans les relations empruntant le réseau des Chemins de fer fédéraux, par exemple : Berne-Thoune, etc.

Sur présentation de ces billets du dimanche, les chemins de fer Berner Oberland, Wengernalp, Jungfrau, Lauterbrunnen-Mürren, les funiculaires du Harder, du Brienz-Rothorn et du Niesen délivrent, à prix réduits, des billets complémentaires sur leurs lignes.

Pour plus amples renseignements, voir l'affiche apposée dans les stations. 14695 F

DIRECTION F. M. A.

Dimanche 27 septembre

à l'auberge de **NORÉAZ**

RECROTZON

Bonne musique

Invitat. cordiale : La Jeunesse et le tenancier.

ON DEMANDE

dans bon hôtel de la Gruyère, une fille honnête et qualifiée, comme **SOMMELIERE** pendant l'hiver, et fille de salle pr l'été, ainsi qu'une bonne **FILLE de CUISINE**. Occasion d'apprendre la cuisine. — Entrée : 20 oct. pour la sommière, commencement de novembre pour la fille de cuisine. S'adres. à l'HÔTEL de VILLE, GRUYERES.

ON DEMANDE

jeune fille

pour aider à la cuisine et servir au café. S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 14675 F.

JEUNE FILLE

parlant les deux langues, demande place comme fille de salle ou dans un restaurant. Certificats à disposition. S'adresser sous chiffres P 41195 F, à Publicitas, Fribourg.

Jeune ménage

demande **LOGEMENT** de 4 chambres, confort moderne, si possible garage, en ville ou alentours.

S'adresser sous chiffres P 41196 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

un logement de 3 chambres et cuisine, au Petit-Plan, près gare. 14714 S'adresser à H. Claraz, gérant, Tour Henri, 9.

A VENDRE

Porcherie, avec appartement de 5 pièces, remis à neuf, 11,000 mètres terrain. 73508 X S'adresser : R. Panlet, Ile d'Aire, Genève.

Actuellement,
toutes les nouveautés
ainsi que les dernières
créations de la Mode
pour la saison
d'automne.



Bonnard & Co. S.A.

LAUSANNE

Location de maison et terrain

La Société de laiterie de Middel expose en location, par voie de soumission, pour le terme de 6 ans, le bâtiment et terrain qu'elle possède au village de Middel et comprenant : habitation, grange, écurie, remise, ainsi que 3 poses de terre attenante.

Pour voir les immeubles et prendre connaissance des conditions, s'adresser à M. Emile Toffel, secrétaire de la société.

Déposer les soumissions auprès du président, jusqu'à mardi, 6 octobre, à 20 heures.

Mises en location de terrain.

Vendredi, 9 octobre, la même Société exposera aussi en location, par voie de mises publiques, le terrain qu'elle possède à Middel, soit environ 15 poses de bonne terre cultivable divisée en 7 parcelles. 14655 F

Rendez-vous des mises à 14 heures, au Café Agricole.

ON DEMANDE

REPRESENTANT pour branche alimentaire, si possible avec connaissances dans milieux catholiques. Références premier ordre demandées. Adresser offres Masini, LUGANO. 4595

A VENDRE

maison d'habitation avec logement, grange, écurie, jardin, vergers, 3 poses de terre. 41888 F S'adr. : Julien Jaquaz, Ponthaux (Grolley.)

A VENDRE environ 200 quintaux de

pommes de terre

de première qualité. Industrie. Prix modéré.

S'adresser à J. Vaucher, agriculteur, Bennevil, près Alterswil (Cl. de Fribourg). 14639

Hôtel du CHAMOIS

— FRIBOURG —

Dimanche 27 septembre, dès 15 heures

RECROTZON

ORCHESTRE « RACING BAND »
Restauration de bœuf, gigot et civet de chevreuil

Déjeunés et dîners compl. à prix mod.

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

PROLONGATION — VESTIAIRES

Se recommande : A. Käser-Müller.

A louer

à proximité de la ville de Fribourg, un beau logement de 4 chambres, bien meublé, galetas, cave, jardin, lumière électrique et eau en suffisance.

S'adresser sous chiffres P 14719 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande

A ACHETER

DOMAINE de 15 à 25 poses, beaux bâtim., si possible maison et ferme séparées; contrée distante de la grande circulation.

S'adresser par écrit s. chiffres P 14704 F, à Publicitas, Fribourg.

A louer, dans la Sarine,

Domaine

de 9 poses, en un seul mas, avec maison d'habitation, grange et écurie. S'adr. sous P 3048 B, à Publicitas, BULLE.

Les appareils automatiques
garantissent un fonctionnement parfait du



FR. SAUTER S. A. Bâle

Dimanche 27 septembre

Hôtel de la Croix-Blanche, Marly

RECROTZON

A louer

dans le nouvel immeuble de la rue Grimoux, appartements de 3, 4 et 5 chambres, avec tout confort. Ascenseur. Entrée à convenir. — S'adresser à X. THALMANN, 2, rue de Romont, Fribourg. 14712



Automobilistes

AVANT D'ACHETER VOS PNEUS, demandez les toutes dernières conditions du

Garage Central

S. A.

Portenier, frères

Criblet, 4

Tel. 5.06

FISK

Le pneu adopté par les 153-4 grandes marques d'autos.



Oignons à fleurs!

Crocus, Narcisses, Jacinthes, Tulipes, Perce-neige, etc., etc. 14641 F

Se recommande :
Ernest J. Vatter

Commerce de graines
Fribourg, rue du Pont Suspendu, 79

Buffet de la gare, **GROLLEY RECROTZON**

Dimanche 27 septembre
— BONNE MUSIQUE —
Se recommandent : 14672
La jeunesse. Le tenancier.

Immeuble

A VENDRE jolie petite maison, bien située et ensoleillée, avec jardin et dépendances. Prix avantageux. S'adresser par écrit s. chiffres P 14590 F, à Publicitas, Fribourg.

F. Repond, tailleur
CHARMEY

Une bonne coupe
Des tissus de choix
Des teintes à la mode
me permettent de donner satisfaction aux plus exigeants et à des prix inconnus en ville
COSTUMES DE VILLE 2985
Tous les jeudis, au Café Fribourgeois, à Bulle.

Epicerie
CH. Petitpierre

Baisse de prix sur NOS CAFES TORREFIES

Mélange « Brésil », paq. rose	Fr. 0.65
« Parana », paq. bleu	» 0.90
« Caracoli », paq. jaune	» 0.95
« Centre Amérique », vert	» 1.20
« Guayaquil », brun	» 1.20
« à primes », rouge	» 1.20
« Moka », brun	» 1.25
— Escompte — 21-9	

1884

Les militaires de cette classe sont cordialement invités à l'assemblée, dimanche 27 septembre, à 10 heures du matin, au Café des Marchaux, Fribourg. 76-150 F

Dimanche 27 septembre
RECROTZON
Buffet de la gare **Léchelles**

Vin 1er choix — Salé de campagne
— BONNE MUSIQUE —
Invitation cordiale : La jeunesse et le tenancier.

Vin rouge tessinois

de mon pressoir (plan américain), prix de liquidation 50 cent. par litre, depuis 50 litres. 3247 L O F. Weidenmann, Locarno.

Vous apprenez une langue étrangère en 30 leçons, par correspondance (1 leçon par semaine) ou bien en deux mois, ici, à Baden, avec 2 ou 3 leçons par jour. Succès garanti. Références. Ecole de Langues, Tamé, Baden, 9. 3385

Locaux

A louer plusieurs locaux pour magasin, atelier ou entrepôt. Prix avantageux. S'adresser sous chiffres P 14589 F, à Publicitas, Fribourg.

Enfin,

samedi et dimanche les petits pâtés froids au lièvre, à 40 cts. et toujours ceux au veau à 50 cts. Vacherins aux marrons et crème. 8-20 F
Confiserie de Saint-Nicolas, Ch. Leimgruber-Sommer, r. des Epouses. Tél. 4.56. Grands pâtés sur commande. Expéditions.

Bonne chèvre

à échanger contre paille et foin ou autres. Téléphoneur au 1069, Fribourg. 14613 F

BÈBE A DORMI
toute la nuit, bien sagement. Ce paisible et profond sommeil dû au bon lait Guigoz ne contribue pas peu à sa croissance rapide et harmonieuse qui fait l'admiration de tous.

Swiss Milk
Lait en poudre
Guigoz

La baisse du taux d'intérêts

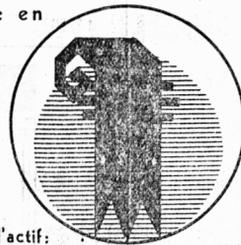
peut nécessiter de pénibles restrictions. Prévenez ce risque en contractant une assurance de rente viagère auprès d'une compagnie de premier ordre disposant d'importantes garanties. Demandez, sans engagement, nos prospectus et tarifs.

La Bâloise
Compagnie d'assurances

sur la vie

Agence générale de Fribourg :
Max DOUSSE, Place de la gare, 10

Fondée en 1864



Total de l'actif:
407,5 millions de francs suisses.

Visitez
lundi
28 septembre
de 2 h. à 6 h.
Hôtel SUISSE
Fribourg
LES
Fourrures
Garanties
SCHMID
FILS
Fourreurs
NEUCHÂTEL

Sommelière

connaissant bien son service, demande place pour le 1er ou 15 octobre. Faire offres sous chiffres O F 8689 N, à Orell Füssli-Annonces, Neuchâtel.

TELEFUNKEN

mod. 1930
AVEC HAUT PARLEUR SPECIAL ELECTRO-DYNAMIQUE, ayant coûté 1650 fr. en parfait état, à vendre ou à échanger contre auto E. T. C. Faire offres s. chiffres P 14614 F, à Publicitas, Fribourg.

A céder, près de la gare, à Genève.

Café-restaurant

de vieille renommée. Ecrire sous chiffres O 34177 X, Publicitas, Genève.

Baume St-Jacques

de C. Trautmann pharm., Bâle
Prix : Fr. 1.75
Contre les plaies ulcérées, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczéma, coups de soleil. Dans toutes pharm. 1301-2 Z
Dép. gén. : Pharmacie, St-Jacques, Bâle.

A VENDRE

dans la Sarine, à 10 minutes d'une gare, un DOMAINE de 10 POSES env. S'adresser à M. Emery, notaire, à Fribourg. 14674

A VENDRE

de belles semences de céréales Plantahof triées ainsi que du seigle rouge « Brunnen ». 41183 F
S'adresser : Fritz Brünemann, Onens.

Prez-vers-Noréaz
Hôtel de la Gigogne

27 septembre
RECROTZON
ORCHESTRE « NOBODYS-BAND »
Grande salle parquetée
Vins de premier choix
Pas de ruban 14676
Invitation cordiale : Le tenancier.

A LOUER

logement de 3 chambres, cuisine, cave, galetas et jardin. Entrée tout de suite ou à convenir. S'adr. : Broillet Henri, Buffet de la gare, Léchelles. 41165 F

A louer

près de la gare, 2 belles chambres meublées, à monsieur ou dame honnête. 41177 F
S'adres. : Route Neuve, No 4, Fribourg.

A céder

pour cause force majeure, bon restaurant, à Genève, conviendrait à personne active ; grande facilité de paiement. 73788 X
S'adresser sous 4444, poste restante, Plainpalais, Genève.

Farvagny-le-Grand

Dimanche 27 septembre
RECROTZON
bon orchestre

14723 Se recommandent : Les tenanciers.

BELFAUX
Auberge des XIII cantons

Dimanche 27 septembre
Recrotzon
— BONNE MUSIQUE —
Invitation cordiale : A. Eggertswyler.

« UNION »

Cassettes
Coffres à murer
Coffres-forts
Meubles d'acier
Fabrique de coffres-forts
UNION S. A.
Zurich, Gessnerallee, 36
Représentant général :
D. GOBAT, Lausanne
Case postale 10626
Comptoir Suisse Lausanne, Halle 1, Groupe VII, No 262.



VENTE DE DOMAINE

L'office des faillites de la Glâne vendra en premières enchères, le 30 septembre 1931, à 2 heures de l'après-midi, à la salle du tribunal de Romont les immeubles de la masse en faillite de Gilland Joseph, à Torny-le-Grand, comprenant habitation, grange, écurie, remise, four, grenier, abri, place machine à battre, moulin, jardins, prés, champs, bois, pâturages (marais) de 70 poses 180 perches, taxés au registre foncier 104.100, estimation de l'office 100.000. Conditions à consulter à l'office dès le 19 septembre 1931. 14603
LE PRÉPOSÉ.

DATE & ELIXIR
ENNEMIS ACHARNÉS DES MALADIES LES SONT SPÉCIALEMENT INDICQUÉS CONTRE LES GENÈVES MALADES.
AichA
EN VENTE : PHARMACIES — DROGUERIES — PARFUMERIES

Boucherie

L'office des faillites de la Veveyse exposera en location, pour plusieurs mois, la boucherie avec logement provenant de la masse en faillite Pilloud Robert, à Châtel-Saint-Denis. Installation complète. La mise se fera à tout prix, au bureau de l'office, le 30 septembre courant, à 14 heures. Entrée immédiate. Châtel-St-Denis, le 23 septembre 1931. 14665 Office des faillites.

Nouveau FOURNEAU de chauffage à gaz de pétrole avec 6 cylindres
sans mèche, sans odeur, ni danger. Consommation 5 cts. à l'heure. Fabrication rationnelle. Prix avantageux. 8-3 U
Prospectus F. 6 gratuit et franco. Optimus-Tschäppât S. A., 36, rue du Canal, BIENNE

Plantahof et Mont-Calme 22

les deux meilleures variétés de froment sont vendues au
Marché-concours de semences à GUIN

Ce marché dure pendant toute la période de semences d'automne. On vend seulement du froment visité et approuvé. 170-1
Adressez vos commandes au Syndicat des sélectionneurs de la Singine, à Guin (tél. 75).

C'est dans des millions de lessiveuses

que fait journellement ses preuves

Ne voilà-t-il pas la confirmation de l'excellence de cette lessive irremplaçable. Ayez seulement soin de toujours employer Persil selon nos recommandations. Ce n'est pas en vain qu'est établi le mode d'emploi, mais bien pour que vous tiriez du produit tout le profit possible.

Pour une quantité d'eau équivalant au contenu de 5 à 6 seaux = 50-60 lit., prenez un paquet de Persil d'une livre.

Pour une lessiveuse qui, à moitié remplie, contient 5 à 6 seaux = 50-60 lit. d'eau, vous prendrez donc un paquet de Persil d'une livre. La lessive doit toujours être préparée à l'eau froide et renouvelée pour chaque cuisson. Une seule et courte cuisson du linge suffit.



Persil pour n'importe quelle lessive